

Treffieux

Bulletin municipal trimestriel

N°19 – nouvelle série – 1^{er} janvier 2019

La municipalité de Treffieux vous offre ses meilleurs vœux pour l'année 2019 et vous invite chaleureusement à la cérémonie des vœux qui se tiendra le vendredi soir 18 janvier à 19h30, salle du Temps libre en présence de Claire Théveniau, présidente de la Communauté de communes de Nozay

Ce dernier trimestre, les enfants ont été très actifs dans la vie de la commune. En voici quatre exemples :



Les enfants des deux écoles, avec leurs directrices, au repas des aînés le 4 octobre



Un moment émouvant à la Cérémonie du 11-Novembre : lecture par les enfants des Treffillois « morts pour la France »



L'arrivée remarquée d'une fanfare improvisée dans la cour de l'école lors du festival Graines d'automne le 21 octobre



Opération Têtapoux du 18 novembre : nettoyage des bas-côtés de la route de la Châtaigneraie. Là encore les enfants sont nombreux.

Sommaire

En couverture

Invitation aux vœux du nouvel An
et la présence des enfants dans les événements du 4^e trimestre 2018

Edito

Le mot du maire..... p. 3

PLU : résultats de l'enquête publique

Avis du commissaire-enquêteur (texte intégral) p. 4-6

Pages d'histoire de la commune

L'occupation allemande (1940-1944) : le témoignage d'Hélène Allain p. 7-8
Le groupe « Histoire » : Treffieux pendant la Seconde Guerre mondiale. p. 9-10

La vie municipale

Conseil municipal du 11 octobre 2018 p. 11-13
Conseil municipal du 15 novembre 2018 p. 14-15
Conseil municipal du 13 décembre 2018 p. 15-18
Réunification de la Bretagne p. 18
Compteurs Linky : redonner la parole aux usagers p. 19
Site de Gruellau : gestion durable de la forêt et mesures de sécurité..... p. 20

La vie des habitants

Naissances, mariages, décès p. 21
Permis de construire p. 21
Eclairage public p. 21

La vie scolaire et périscolaire

L'école publique du Groupe scolaire La Hulotte p. 22
Délégués des parents d'élèves et la NALAT p. 22
L'école Notre-Dame p. 22

La vie associative et sportive

Le Comité d'accueil de Treffieux et des Environs p. 23
L'Objectif durable..... p. 24
L'association Espoir p. 24

L'action sociale

La Mission locale Nord Atlantique..... p. 25
Solidarités Nouvelles face au Chômage..... p. 25
Les pompiers de Treffieux..... p. 26
Association des Donneurs de sang de Nozay et sa Région..... p. 26
CCAS : repas des Aînés et téléassistance..... p. 27
CPAM..... p. 28

Environnement

Assainissement non collectif : campagne sur Treffieux en 2019 p. 29
Opération Têtapoux p. 30
Seconde vie à votre sapin p. 30

Renseignements pratiques

..... p. 31

Dernière page : Annonces commerçants et artisans p. 32

Bulletin édité par la mairie de Treffieux
Retrouvez-le en couleur sur le site internet www.treffieux.fr

Le mot du maire

Le passé, le présent et l'avenir de la commune

D'abord, au nom de l'équipe municipale, je vous offre **mes meilleurs vœux** pour l'année 2019. Malgré les difficultés de la vie et des conditions de vie modeste pour la plupart d'entre nous, que chacune et chacun puisse trouver des instants de bonheur dans sa vie intime comme dans sa vie publique, au travail, dans ses loisirs comme à la maison.

Cette 19^e édition de notre bulletin municipal « nouvelle série » vous offre un regard sur le passé, sur le présent et sur l'avenir, sous un angle de vue qui est celui de la commune. Une cellule de vie qui est modeste quant à ses moyens, mais qui reste fondamentale pour la démocratie.

Notre regard sur le passé se porte cette fois-ci sur un passé relativement récent : Treffieux pendant la Seconde Guerre mondiale. Il commence par un témoignage de ma voisine, Hélène Allain, qui m'a fait découvrir les secrets de la commune. Elle est décédée en octobre 2014 et je le regrette car je lui dois beaucoup. Le groupe « Histoire » qui s'est constitué dans le cadre des préparatifs du centième anniversaire de l'armistice de 1918 va poursuivre ses recherches sur « Treffieux pendant la Seconde Guerre mondiale » en s'appuyant sur des archives municipales qui sont riches et que nous présentons sommairement dans ce bulletin.

Le passé permet de mettre **le présent en perspective**. Fin 1944, la commune accueillait 162 réfugiés de guerre recensés. Si la guerre s'est éloignée de nos territoires, elle se poursuit ailleurs, avec parfois la participation active de la France. Et les réfugiés des guerres et autres catastrophes sont obligés de fuir leur pays. Quelques-uns parviennent jusqu'à nos portes. Notre devoir est de les accueillir, de prendre notre part d'humanité. Le comité d'accueil qui s'est créé se donne cette mission et compte sur

toute la population pour faire de Treffieux une commune accueillante.

L'avenir, nous le dessinons aujourd'hui. Vous trouverez au dos de cette page le rapport du commissaire enquêteur sur notre projet de **Plan local d'urbanisme**. Ce rapport est favorable, même s'il relève quelques défauts de rédaction qui seront corrigés dans les documents définitifs que nous devons adopter au conseil municipal de février. Tout notre effort consiste à favoriser le développement démographique et économique de notre commune pour qu'elle atteigne un seuil minimal afin de faire vivre nos commerces, remplir nos écoles, attirer d'autres commerçants et artisans. Nous devons faire ceci dans un cadre législatif contraignant et pas toujours adapté à nos communes rurales. En clair, nous ne pourrons plus **construire que dans le bourg** qu'il faut donc densifier et revitaliser. Il nous faudra convaincre les propriétaires de maisons vides ou de terrains à l'abandon de la nécessité d'être plus dynamiques afin d'offrir des perspectives de nouveaux logements adaptés aux besoins et conformes aux nouveaux standards en matière d'économie d'énergie. Concrètement, nous lançons en 2019 une étude sur le logement à Treffieux en faisant une nouvelle fois appel au CAUE 44. D'autre part, Atlantique Habitations va construire quatre logements locatifs neufs sur la rue de la Libération (près du centre de secours).

Nous avons d'autres projets pour 2019 : nous vous les présenterons lors de la **cérémonie des vœux** que nous avons placée un vendredi soir. Vous pouvez venir avec les enfants. Les nouveaux arrivés dans la commune sont plus particulièrement invités à ce moment d'information qui sera suivi d'un moment convivial comme on sait les organiser ici.

René Bourrigaud

Enquête publique

relative à l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme**, à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées, et à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales de la Commune de Treffieux

Décision T.A. n°E18000225/44 du 21/08/2018. Arrêté municipal 2018-44 du 20/09/2018

Avis motivé du commissaire enquêteur

(texte intégral)

1-PREAMBULE

La commune de Treffieux compte environ 845 habitants (en 2015) et s'étend sur 1912 hectares. Elle a connu une croissance de près de 37% de sa population entre 1999 et 2015. Cette commune située au nord de Nantes (50 km) et au sud de Rennes (70 km) fait partie de la Communauté de Communes de Nozay. Elle se caractérise par un environnement principalement agricole entourant le bourg.

La commune de Treffieux est traversée par la route départementale n°771. Cet axe routier joue un rôle majeur dans l'organisation de la commune.

La commune de Treffieux dispose d'une carte communale approuvée le 2 juillet 2007 et a décidé, suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mai 2012, d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU). La concertation préalable à l'élaboration du PLU s'est déroulée entre 2014 et début 2018. La commune de Treffieux dispose par ailleurs d'un zonage d'assainissement des eaux usées depuis l'année 2007.

La Communauté de Communes de Nozay n'est pas, à ce jour, intégrée au périmètre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). N'étant donc pas, de ce fait, intégrée à un périmètre de SCoT, la commune de Treffieux a demandé une dérogation à la préfecture qui a répondu le 23 juillet 2018 :

« En l'absence de SCoT applicable sur le territoire, la commune est soumise depuis le 1^{er} janvier 2017 à la règle d'urbanisation limitée inscrite à l'article L142-4 du code de l'urbanisme.

Consultée sur ce projet de PLU, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a émis un avis favorable assorti de réserves lors de la séance du 27 juin 2018.

Considérant cet avis favorable assorti de réserve ainsi que le projet de PLU arrêté de Treffieux, je vous informe que je donne mon accord à la dérogation prévue à l'article L.142-5 du code de l'urbanisme sous les conditions suivantes:

- *supprimer les trois STECAL« (secteur de taille et de capacité d'accueil limités) habitat prévus à « La Morlais», « Les Bordeaux», et « Frenay»,*
- *limiter l'urbanisation (zone LAUE) de la zone d'activité à la seule partie de cette zone située au sud du barreau routier tel qu'il figure dans l'OAP*

(Orientation d'aménagement et de programmation) *du secteur.*

Le dossier de PLU approuvé qui sera transmis au titre du contrôle de légalité devra assurer la transcription complète des termes de cet accord. »

2 -CONSTAT ET FONDEMENT DE L'AVIS

L'avis motivé qui va être présenté s'appuie sur trois axes, participant à la construction de mon opinion personnelle.

2-1 Sur la légalité de l'enquête

Cette enquête portait sur :

- l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
- la révision du zonage d'assainissement des eaux usées,
- l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales.

D'une durée de 32 jours consécutifs, l'enquête s'est déroulée du mardi 9 octobre 2018 (à 9 h 30) au vendredi 9 novembre 2018 (à 13 h 30).

Pendant cette période, les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête ont bien été mis à la disposition du public dans la mairie de Treffieux, ainsi que, pour ce qui concerne les pièces du dossier, sur le site internet de la commune.

J'ai assuré quatre permanences dans la mairie de Treffieux :

- le lundi mardi 9 octobre 2018 de 9h30 à 12h30,
- le jeudi 18 octobre 2018 de 9h30 à 12h30,
- le mercredi 24 octobre 2018 de 9h30 à 12h30,
- le vendredi 9 novembre 2018 de 10h30 à 13h30.

J'ai clôturé l'enquête publique le 9 novembre 2018 à 13 h 30 en présence de Monsieur le Maire et de Madame Bargain, secrétaire générale de la mairie de Treffieux.

Les avis publiés dans la presse sont conformes à la réglementation.

J'ai contrôlé la présence de l'affichage de l'avis d'enquête lors de la rencontre préalable et à l'occasion de chaque permanence.

Au terme de cette enquête et avant de rédiger mon rapport, j'ai présenté le procès-verbal de synthèse des observations, le 15 novembre 2018, au maître d'ouvrage représenté par Monsieur le Maire, monsieur Philippe Renaud, 1^{er} adjoint chargé de

l'urbanisme, monsieur Hubert Herrouet, 4^{ème} adjoint, ainsi que par Madame Bargain, secrétaire générale de la mairie de Treffieux. Le maître d'ouvrage m'a adressé ses remarques au procès-verbal de synthèse des observations le 26 novembre 2018.

Je considère donc que l'enquête publique s'est déroulée conformément à la réglementation.

2-2 Sur le dossier mis à l'enquête

Je confirme que le dossier, pour ce qui concerne le PLU, comprend bien toutes les pièces exigées par le code l'urbanisme (R.151-1 à R.151-55).

Je pense que, globalement, ce projet de PLU favorise l'implantation de nouvelles activités économiques, facilite l'accueil de nouveaux habitants tout en cherchant à préserver l'attractivité du bourg et à protéger l'activité agricole.

Je constate, en outre, que les orientations d'aménagement et de programmation conduisent, à terme, à une consommation d'espace agricole à peu près équivalente aux surfaces urbanisables restituées dans le même temps à la fonction agricole.

Le projet de PLU est donc, selon moi, favorable à un développement raisonné de la commune.

Le dossier présente, toutefois, un certain nombre d'imprécisions et d'incohérences. Ces faiblesses n'ont cependant pas eu d'incidence sur le bon déroulement de l'enquête publique.

Je considère que ces quelques imperfections n'ont pas empêché de comprendre les objectifs et le contenu du PLU présentés à l'enquête publique.

Zonage de l'assainissement des eaux usées

J'ai apprécié que le zonage de l'assainissement des eaux usées ait été revu à l'occasion de l'élaboration du PLU, notamment vis-à-vis de l'intégration des nouvelles zones urbanisables du bourg et de la capacité de la station de traitement existante.

Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales

De même, j'ai apprécié que le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales ait été créé à l'occasion de l'élaboration du PLU et soit en cohérence avec ce dernier en garantissant notamment une bonne prise en compte des futures constructions d'habitations ou d'infrastructures.

Le dossier présenté est complet, et, malgré quelques imperfections, donne des informations de qualité, intelligibles et claires, qui permettent au public de se faire une opinion sur ce dossier.

Je considère donc que la qualité du dossier présenté à l'enquête publique est satisfaisante au regard de l'objectif de l'enquête qui vise à informer le public

2-3 Sur les observations des PPA

Avant ouverture de l'enquête publique, et conformément à la réglementation, le projet de PLU a été

soumis aux personnes publiques associées (PPA) le 5 avril 2018. Les PPA ont donné globalement un avis favorable sur ce dossier, mais le plus souvent assorti de nombreuses réserves.

La plupart des réserves formulées concerne la forme des documents : mauvais classement de zone, mauvaises références réglementaires, informations incomplètes ou imprécises, oublis divers, distance de recul par rapport à la voirie départementale, incohérences des documents graphiques, etc. Pour la grande majorité de ces observations, la commune de Treffieux a d'ores et déjà intégré les évolutions nécessaires dans la nouvelle version du PLU.

Il subsiste toutefois un sujet pour lequel le positionnement de la commune pourrait aller à l'encontre de la demande formulée par les PPA: il s'agit du problème de trois projets de STECAL à vocation d'habitat, dont la préfecture demande la suppression, comme le font la CDPENAF, la chambre d'agriculture, et la DDTM. Le maître d'ouvrage a prévu, à l'issue de l'enquête publique, de se rapprocher de la DDTM pour discuter à nouveau de ce problème.

Observations du public

J'ai reçu 16 visites et 10 courriers/courriels ; 7 des visites ont fait l'objet d'une remarque inscrite au registre. Les visites, lors des permanences, se sont toujours déroulées de façon courtoise.

Projet de PLU

Thème 1: STECAL classés en «Ah» à usage d'habitat (les hameaux La Morlais et Les Bordeaux) :

Ce thème, qui se retrouve dans 11 des observations (dont une pétition de douze signataires), est très fédérateur au sein de la commune. Il correspond à une des ambitions de la municipalité, comme le souligne le maître d'ouvrage. La création de ces deux STECAL à vocation d'habitat me paraît personnellement légitime et raisonnable, à condition de ne pas étendre leur périmètre comme le souhaitent certaines des personnes qui se sont exprimées lors de l'enquête publique. Le maintien de ces deux STECAL (en réduisant leur périmètre) nécessiterait bien entendu une nouvelle rencontre avec la DDTM par rapport l'application de la loi ALUR (L.123-1-S du code de l'urbanisme), et aux termes de la dérogation accordée le 23 juillet 2018 par la préfecture.

Thème 2 : création d'un barreau routier (OAP du secteur n°5 (1AUE/2AUE)) :

Ce thème, qui se retrouve dans 5 des observations (dont une pétition de douze signataires), est lui aussi fédérateur au sein de la commune. Il correspond lui aussi à une des ambitions de la municipalité, comme le rappelle le maître d'ouvrage. Cela nécessitera, toutefois, une étude technico-économique complète et un mode de financement adapté avant de pouvoir envisager la réalisation.

En rapprochant ces deux thèmes principaux, **je pense que la réduction des périmètres des deux STECAL et la limitation de la zone d'activités au sud du barreau routier théorique permettraient de rééquilibrer, en faveur des zones agricoles, le bilan « consommation d'espace agricole / restitution de surfaces urbanisables », tout en satisfaisant, en grande partie, la population et la municipalité et en respectant la réglementation** (compte tenu du caractère « exceptionnel » des deux STECAL).

Demandes individuelles

Une bonne part des autres observations concerne des demandes individuelles de constructibilité de parcelles actuellement situées en zone non constructible de la carte communale. Comme le souligne le maître d'ouvrage, ces demandes sont compréhensibles mais ne sont pas compatibles avec les règles d'urbanisation en vigueur. Concernant la parcelle proche de la rue Pierre Gardé, elle figure comme constructible dans la carte communale (zone d'activités) et est donc reprise naturellement dans le PLU.

Je recommande donc au maître d'ouvrage de (re)faire une réponse aux personnes qui ont (ré)émis ces demandes.

Assainissement (eaux usées et/ou pluviales)

Ces deux dossiers proposés à l'enquête publique en même temps que le projet de PLU, n'ont pas appelé de remarques significatives.

3 – CONCLUSION

Compte tenu que l'enquête s'est déroulée conformément à la réglementation,

Compte tenu que le dossier, bien qu'imparfait, est complet et d'assez bonne qualité,

Compte tenu que :

- le maître d'ouvrage a d'ores et déjà intégré la plupart des évolutions nécessaires dans la nouvelle version du PLU,
- le problème des STECAL et du barreau routier devrait pouvoir aboutir à une solution satisfaisante ne pénalisant pas le bilan « consommation d'espace agricole/restitution de surfaces urbanisables » tout en respectant la réglementation,

J'émetts un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Treffieux avec les réserves suivantes :

- abandon du projet de STECAL « Frenay », situé en zone non constructible de la carte communale en vigueur,
- limitation de l'emprise des projets de STECAL « la Morlais » et « les Bordeaux » aux parcelles comportant de l'habitat existant et au périmètre de la zone constructible de la carte communale en vigueur,
- limitation de la zone d'activités, prévue au nord du bourg, à la partie située au sud du barreau routier théorique.

Par ailleurs, j'émetts un avis favorable sur le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées.

Enfin, j'émetts un avis favorable sur le projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales

Fait à Nantes le 5 décembre 2018
Philippe Gouin, commissaire enquêteur

PLU : les dernières étapes

Notre bureau d'études intègre, dans le règlement et dans les documents graphiques, les avis des personnes publiques associées qui ont reçu l'agrément du conseil municipal.

Une dernière réunion avec les personnes publiques associées se tiendra le 22 janvier prochain pour trancher les derniers points en débat.

Le conseil municipal du 14 février votera le PLU définitif.

Celui-ci sera soumis au contrôle de légalité avant d'être opératoire.

Une page d'histoire

L'occupation allemande à Treffieux (1940-1944)

Le témoignage d'Hélène Allain



Hélène au moment du café

Hélène Poulain est née à Sion-les-Mines en 1927. En 1939, à 12 ans, elle quitte l'école et vient travailler chez sa tante qui est mariée à Joseph Rigaud, commerçant et agent de la coopérative de Nantes à Treffieux. Après la guerre, elle se marie avec Victor Allain qu'elle a connu comme domestique chez les Bruneau.

En 1956, ils s'installeront dans une ferme de la Mulnais où ils passeront le reste de leur vie. Victor est décédé en 2009 et Hélène le 15 octobre 2014. Ce témoignage a été recueilli et enregistré avec son accord en 2013 par son voisin René Bourrigaud, en prenant le café chez elle le matin.

Les Allemands sont arrivés dans le bourg de Treffieux pendant l'été 1940. Je les vois encore arriver. Ils ont réquisitionné des maisons. Puis, un jour, j'en vois cinq arriver dans la maison Rigaud. Ils ont dû s'installer dans leurs chambres, puis le soir ils sont descendus. Je les vois encore, tous avec nous, là, dans une petite pièce. Et puis, il y en a un qui montrait le calendrier pour expliquer que deux jours après, ils devaient être rendus en Angleterre. Par contre, il y en avait un autre qui ne faisait pas du tout « Allemand », lui, il faisait plutôt européen petit et brun. Lui, il en avait marre de la guerre. On avait donc deux sortes de soldats. Celui qui en avait marre nous avait fait comprendre qu'il en avait assez, qu'il y avait cinq ans qu'il était en guerre, qu'il était allé en Russie ou je ne sais plus trop où, mais qu'il en avait marre. Il ne parlait pas le français, mais il arrivait à se faire comprendre. A côté de cela, on avait un hitlérien ! Quand il était avec ses bottes, il les faisait claquer... *Ja!* Un grand blond ! Vraiment l'hitlérien celui-là ! C'est celui-là qui m'appelait « *Freulein* ».

Leur temps d'occupation a été assez tranquille. Je ne vois pas très bien ce qu'ils faisaient de leur journée. Ils montaient la garde à la Kommandantur, ils allaient à Nantes au ravitaillement, peut-être une ou deux fois par semaine, avec leurs camions. Sinon, je les voyais toujours à trainer. Pendant qu'ils étaient partis à Nantes, il y avait aussi un détachement d'occupation à Derval qui venait, avec des chariots à cheval et à quatre roues, chercher leur propre ravitaillement à Treffieux : c'est ceux de Treffieux qui les ravitaillaient avec ce qu'ils avaient ramené de Nantes.

A Treffieux, c'était vraiment un gros détachement de soldats allemands qui avait établi son camp dans le bourg. Ils étaient peut-être bien deux cents. Il y en avait partout !

Anzahl Nombre	Dauer der Leistung Durée de la prestation		Gesamtzahl der verbrachten Nächte Nombre Total de NUITS	
	vom au	bis zum einschliesslich au inclus		
Quartier	Zimmer für Offiziere..... CHAMBRES D'OFFICIERS..... Als Schreibstuben belegte Zimmer CHAMBRES UTILISEES COM- ME BUREAU.....			
LOGEMENT	Zimmer für Unteroffiziere und Mannschaften CH. de S/OFF. et SOLDATS (einbettige).....	3	17-2-00 15-11-00 (300)	244
THABITANT	chez (A 1 LIT)..... (zweibettige) (A 2 LITS)..... Pferde CHEVAUX	1	15-2-00 15-11-00	318
Unterkunft CANTONNE- MENT	Mannschaften HOMMES Pferde CHEVAUX	1 det.	15-2-00 15-11-00	4 X 2 = 12 f.

Document attestant de la réquisition de chambres chez Joseph Rigaud (archives municipales)

On en avait déjà cinq chez nous ; à côté, au calvaire qui est situé au croisement des routes de Jans et de Lusanger, ils avaient expulsé la grand-mère, donc ils avaient toute la maison. Là où était leur hangar, il y avait une autre maison bourgeoise qui est revenue aux Rigaud plus tard : ils avaient expédié la grand-mère, là aussi. Les grands-mères étaient parties sans doute chez leurs enfants. Là où était la

Kommandantur, c'était une maison vide à trois étages, sur la route de Nozay, près de l'église, et elle était pleine d'Allemands. Treffieux était vraiment un centre de l'occupation pour la région. Je n'en ai pas vu à Sion, ni à Lusanger, ni à Issé, même pas à Nozay. Selon mon souvenir, il n'y en avait qu'à Derval et à Treffieux. Et ceux de Derval venaient au ravitaillement à Treffieux. Mais il faut demander à René Philippot qui connaît mieux que moi cette histoire-là. Bien des fois, je lui ai dit : il faudrait qu'on fasse une table ronde sur ce sujet-là. Il y avait la DCA aussi, mais je la connaissais à peine. Elle était à côté de chez René Philippot, mais ils n'étaient pas nombreux, cinq ou six. Il racontait encore l'autre jour qu'il y avait un bonhomme qui, en s'en allant faire sa journée le matin, avait ramassé des tracts jetés d'avion pendant la nuit par les Anglais ou je ne sais pas qui... mais comme il ne savait pas ce que c'était, il les avait ramassés puis il les avait jetés devant les Allemands. Eh bien oui, mais c'est qu'ils l'ont poursuivi après ! Puis il a réussi à s'échapper.



Le moulin de la Claie des Bois est toujours surmonté d'une tourelle construite par les Allemands pour leur défense anti-aérienne

A la Claie des bois, après la route d'Issé, là où il y a un moulin, ils avaient arrangé la tête du moulin pour placer leur DCA et surveiller les avions. Ceux de la DCA n'étaient

pas habillés de la même couleur que les autres. Quand les avions anglais sont passés pour aller sur Nantes, pour jeter des bombes au mois de septembre 1943 – je m'en souviens, j'étais dans un champ à ramasser des patates – on voyait tous ces avions-là passer... et on entendait le bruit après sur Nantes. Alors la DCA allemande, ils avaient bien dû les voir passer quand même ! Mais apparemment, ils n'ont pas réagi...

Donc, chez Rigaud, moi je dormais dans une chambre à l'étage et les Allemands occupaient, au même étage, une grande chambre et une petite chambre. Quand les Allemands sont arrivés, on avait déjà des réfugiés qui occupaient deux chambres. Naturellement, à l'arrivée des Allemands, les réfugiés sont repartis, mais ils n'ont pas occupé les chambres des réfugiés. Moi, j'étais là, à l'étage avec eux. Pendant toute mon adolescence, de 12 à 17 ans, je les ai donc côtoyés de près, mais je n'ai jamais eu le moindre problème. Jamais un seul n'a essayé... Avait-il des ordres ? Sans doute.

Ils avaient leur quartier général, mais je ne vois pas où ils s'installaient pour manger.

Puis voilà un Noël qui arrive... Chez Rigaud, il y avait un employé un peu simplet qui servait aux autres, pour faire tout ce que les autres ne voulaient pas faire. Un jour, je le vois plumer des oies pour les Allemands qui voulaient fêter Noël.

Sinon, ils donnaient l'impression de ne pas du tout participer à la vie de la commune.

On ne les voyait jamais à la messe, par exemple. Peut-être certains fréquentaient les cafés ou allaient dans un magasin en face de l'église. La personne qui tenait ce magasin, une ancienne couturière, était fraîche installée à Treffieux avec tout un tas de pièces de tissus. Beaucoup d'Allemands sont allés en acheter là. Elle a épuisé ses stocks avec les Allemands ! Je les vois encore ces Allemands, y compris ceux qui logeaient chez nous, qui allaient en acheter. Elle avait passé pour avoir été avec les Allemands aussi. Après leur départ, il y a eu des croix gammées qui ont été peintes un peu partout à Treffieux. Je me souviens, un samedi soir, dans la nuit du samedi au dimanche, il y a eu pas mal de croix gammées... Même chez Rigaud, il y en avait une. Je ne sais pas qui pouvaient les faire. Je n'ai jamais vu les Allemands venir s'approvisionner chez lui. »

Groupe Histoire « Treffieux pendant la Seconde Guerre mondiale »

Lancement d'une recherche et appel à témoins

Après le succès du travail réalisé sur la Première Guerre mondiale – malgré la relative pauvreté des archives municipales sur cette période – la municipalité a décidé de poursuivre le travail sur la Seconde Guerre mondiale avec l'équipe qui s'est mobilisée pour les préparatifs du 11-Novembre dernier. Ce premier article dévoile le contenu des archives municipales. A partir de ces données, on peut lancer une enquête et faire parler les témoins de cette époque. C'est urgent : ils sont de moins en moins nombreux. Mais peut-être serons-nous en mesure de refaire une expo pour la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, le 8 mai prochain. Sinon, elle se fera plus tard.

Lors de la première réunion du groupe de travail qui s'est tenue le 17 décembre, nous avons fait l'inventaire des archives municipales. Elles sont riches et permettent de se faire une première idée des bouleversements qu'a connus la vie de la commune pendant cette période troublée qu'on espère ne jamais revoir. La meilleure façon est d'en garder le souvenir.

Trois mots-clés résument l'essentiel des faits qui ont laissé des traces dans les archives communales : prisonniers – réfugiés – réquisitions.

Prisonniers

Si la guerre de 1939-1945 a fait beaucoup moins de soldats morts que celle de 1914-1918, elle a pris cinq années de leur jeunesse à une bonne trentaine de Treffiolais qui ont été faits prisonniers dans les Stalags de l'Allemagne nazie. Les archives conservent la trace de 49 Treffiolais faits prisonniers par les Allemands au cours de la débâcle de l'armée française au printemps 1940. Quelques-uns ont été libérés plus tôt, mais la plupart sont restés prisonniers en Allemagne jusqu'en mai-juin 1945. Nous tenons à la disposition du public la liste de ceux dont nous avons la trace. Nous souhaitons recueillir des témoignages des derniers survivants et surtout de leurs familles : photos, lettres, cartes d'anciens combattants, etc.

Pour aider les prisonniers, une souscription a été organisée. Les archives conservent la liste des souscripteurs de la commune avec le montant donné par chacun. On compte ainsi 89 souscripteurs dans le bourg pour un montant total de 2684 F, et 133 souscripteurs dans les villages pour un montant de 1587 F.

Réfugiés

Les guerres – toutes les guerres, y compris celles d'aujourd'hui – provoquent des déplacements de population. Entre 1939 et 1945, notre petite commune de Treffieux a accueilli plusieurs centaines de réfugiés, par vagues

successives. Comme ces mouvements étaient très contrôlés par l'administration – via les mairies – nous avons de longues listes de réfugiés qui sont passés sur la commune – parfois seulement quelques jours ou quelques semaines – parfois pendant près de deux années. On peut repérer :

- La première vague », assez modeste, de réfugiés étrangers dès 1939 : un Polonais (voir photo), des familles originaires de Tchécoslovaquie, de Russie, d'autres de Belgique. On possède 44 notices concernant les familles de réfugiés à Treffieux pour la période 1939-1940.

Fiche de Notification (3)

NOM (1) Roffard
Prénoms : Isaac
Nationalité : Polonaise
Né à Siedlec
Le 17 juillet 1947

ANALYSE SOMMAIRE DU TITRE DÉLIVRÉ.

Carte d'identité

Titre délivré le 20 septembre 1939
Par le (2) maire de Treffieux

Signature et cachet.

(1) Nom de la personne à qui le titre a été délivré.
(2) Indication de l'autorité qui a délivré le titre.

- La seconde vague concerne les réfugiés parisiens et du nord de la France qui ont fui devant l'avancée allemande en mai-juin 1940.

- La troisième vague, de loin la plus importante, concerne les réfugiés de la région nantaise et de la région nazairienne qui ont fui les bombardements alliés à partir de septembre 1943. Nous avons les listes séparées des réfugiés nazairiens (38 noms au pointage du 26 décembre 1944) et celles des Nantais (84 noms sur une liste qui comporte nom, prénom, profession, adresse à Nantes, adresse de réfugié à Treffieux et des observations diverses). A noter aussi qu'une communauté religieuse – les Dames noires – qui tenaient une école rue de Gigant à Nantes se sont réfugiées avec quelques élèves au château du Bois d'Inde.

Il fallait loger cet afflux de réfugiés. Certains venaient à Treffieux parce qu'ils y avaient de la famille. Mais beaucoup d'autres n'en avaient pas. Les autorités ont donc procédé à des réquisitions de logements (voir ci-dessous). Nous possédons ainsi des listes concernant les familles qui ont logé des réfugiés. Beaucoup de réfugiés avaient droit à une allocation en argent, à des attributions de charbon, à des tickets de rationnement, ce qui donne lieu à d'autres listes, dont certaines ont été conservées.

Réquisitions

C'est le plus gros dossier conservé. Les autorités françaises, sous les injonctions des autorités occupantes, délivrent des « bons de réquisitions » aux particuliers pour deux motifs principaux :

- satisfaire aux besoins des autorités allemandes (logement, nourriture, fourrage)
- Loger les réfugiés, ce que nous venons d'évoquer.

On note ainsi plusieurs sortes de réquisitions :

- **Réquisitions de logements et de bureaux.** Les Allemands sont arrivés à Treffieux fin juin 1940 et un fort détachement de la Wehrmacht s'est installé à Treffieux pendant cinq ans, jusqu'à la fin de la guerre (voir le témoignage d'Hélène Allain). Nous avons par exemple 17 fiches datées du 17 juillet 1940 indiquant les noms des propriétaires de maisons qui doivent mettre à disposition une ou plusieurs chambres, avec indication du nombre de lits par chambre. D'autres réquisitions sont postérieures à cette date. Ces réquisitionnés sont indemnisés par les autorités françaises. Certains négocient le

montant de leur indemnité qui correspond à un loyer.

Certaines maisons, entièrement évacuées par leurs propriétaires, font l'objet d'un inventaire détaillé de l'immeuble – pièce par pièce – et du mobilier et objets qu'ils contiennent. Les archives ont conservé les inventaires des maisons de Mme Jambu, Mme Daguin, F. Guerrier, Jean Trovalet, Bénizet-Cadet, A. Lemée. Puis, certaines de ces maisons ont fait l'objet d'un véritable pillage dont on ne connaît pas les auteurs. Les dossiers des « dommages de guerre » portent trace de ce vandalisme qui est indemnisé après la guerre.

- **Réquisitions agricoles.** Les Allemands s'installent durablement et prévoient une sorte d'auto-alimentation : ils réquisitionnent le jardin de Mme Bricaud, une porcherie chez Mme Gautier, de la Raballerie. En novembre 1940, ils réquisitionnent, par l'intermédiaire du maire d'Abbaretz, 3 tonnes de foin pour nourrir leurs chevaux. Pour se nourrir, ils réquisitionnent des animaux de boucherie. Fin mai 1941, Théodore Gardé, le maire de Treffieux, livre à Nozay 14 bovins provenant de 10 propriétaires différents qui lui ont donné une procuration. Pour un poids total de 7870 kg, il reçoit 74 982,80 F qu'il doit répartir ensuite. En décembre 1940, les Allemands prennent 60 stères de bois dans la forêt du Gâvre. Le maire de Treffieux est obligé de délivrer après coup un « bon de réquisition » pour que le conservateur des Eaux et Forêts puisse se faire rembourser.

- **Réquisitions de travail.** Les officiers allemands requéraient des femmes de ménage pour faire leur ménage. Le cas de Mme Salmon Anne-Marie, de Ker Frou, qui faisait le ménage dans la maison Trovalet, réquisitionnée, a laissé des traces car elle a dû réclamer son salaire à plusieurs reprises.

Autres traces de la présence allemande

Nos archives contiennent plusieurs lettres rédigées en allemand, dont certaines du maire de Treffieux. Elles ne contiennent rien en revanche sur les **faits de résistance**.

Pour cela, il faut s'adresser à d'autres sources, ce que nous ne manquerons pas de faire.

RB

Depuis la réalisation du dernier bulletin, le conseil municipal s'est réuni trois fois : le 11 octobre, le 15 novembre et le 13 décembre.

➤ Conseil municipal du 11 octobre 2018

Membres présents : M. BOURRIGAUD René – M. RENAUD Philippe – Mme GABARD Sophie – Mme CHASLES Chantal – M. HERROUET Hubert – Mme FREDOUEIL Céline – M. BRICAUD Sébastien – M. JULIENNE Morgan – Mme CHATELAIN Sylvia – Mme PERETTE Nathalie – M. FERRE Jonathan

Membres excusés : M. MEZIANI Sébastien (pouvoir à M. Julienne) – M. HOUSSAIS Jean-Michel.

Secrétaire de séance : Mme Chantal Chasles

Adoption des PV des réunions du 7 et du 14 septembre (à l'unanimité)

1 – Opération rue du Soleil levant

Mme Gabard, adjointe aux finances, rappelle le plan de financement provisoire validé le 8 janvier 2018, pour un montant de 385 999 €. Elle précise qu'il faudra le revoir quand nous aurons des précisions sur le coût des travaux et les engagements des cofinanceurs. Pour l'instant, seule la somme de 10 628 € d'amendes de police a été confirmée.

Concernant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, la procédure adaptée (MAPA) a été mise en œuvre avec les critères suivants pour juger des propositions :

- Critère 1 : valeur technique (50 points)
 - Garanties d'organisation et de moyens mobilisables pour assurer les délais (25 points), analyse de la compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle (25 points)
- Critère 2 : le prix (50 points)

Neuf offres ont été faites dont une hors délai qui a été écartée. Sur les huit sociétés ou groupements qui ont fait des propositions, celui qui arrive en tête avec 81,67 points sur 100 est le groupe Barbéry-Cataneo-Gautier, pour un montant de prestation de 16 470 € HT (19 764 € TTC). Le conseil valide ce choix à l'unanimité.

2 – Contrat de maintenance du chauffage et des CTA dans les bâtiments communaux

Les bâtiments concernés sont la mairie, le groupe scolaire et la Maison du temps libre. Après mise en concurrence de trois entreprises, le bureau propose de retenir la société ALEXEN qui fait l'offre la mieux-disante. Le

contrat portera sur une durée de 3 ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction pour un montant annuel de 1 562 € HT soit 1874,40 € TTC. Accepté à l'unanimité.

3 – Convention ONF pour la partie forestière de Gruellau

Dans le cadre du programme de gestion forestière conclu avec l'ONF, celui-ci propose une convention de vente et d'exploitations groupées de bois pour une première tranche de 2,5 ha, comprenant les résineux les plus âgés au sud de l'étang. En vue d'une vente groupée de lots appartenant à plusieurs propriétaires, l'ONF demande à la commune de mettre le bois sur pied à sa disposition pour qu'elle procède à cette vente groupée.

La convention proposée prévoit une durée jusqu'au 31 décembre 2019, date à laquelle toutes les opérations doivent être terminées, y compris le reversement du produit de la vente. Il s'agit techniquement de « *Coupes de régénération de l'Etat d'assiette 2018: unité de gestion 1A sur une surface totale de 2,5ha, et un volume estimé à 1067 m³* » (art. 3)

L'ONF s'occupe de tout, vend le bois pour le compte de la commune et retient tous les frais d'exploitation, de vente et de gestion.

Selon les évaluations effectuées, la vente concernera 1067 m³ de bois, de différentes catégories. Le produit attendu est estimé à 43 291 € et les charges à 21 722 €, soit un produit net attendu pour la commune de 18 964 €.

Après délibération, le conseil donne son accord pour cette convention et donne mandat au maire pour la signer ainsi que tout document s'y rapportant (vote à l'unanimité).

4 – Tarif de la redevance assainissement collectif

Cette redevance annuelle, facturée par la SAUR sur la facture d'eau aux habitants reliés au réseau d'assainissement collectif, compte une partie fixe de 45 € HT et une part variable de 1,10 € par m³ d'eau consommée. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier ce montant pour 2019.

5 – Participation au déficit du restaurant scolaire de Nozay

Cette participation concerne six enfants de Treffieux qui ont obtenu des dérogations pour poursuivre leur cycle scolaire, durant l'année scolaire 2017-2018, à l'école de la Pierre bleue. La participation demandée à la commune est de 0,89 € par repas, soit un total de 596,30 € pour 670 repas. Adopté à l'unanimité.

6 – Proposition d'inscription d'un bâtiment communal dans le dispositif départemental d'accueil des réfugiés

Le maire évoque le contexte nantais et départemental : la mairie de Nantes doit faire face au relogement d'urgence de plusieurs centaines d'exilés qui fuient la guerre et la dictature dans leur pays et qui ont cherché refuge dans notre région.

Une association départementale d'élus « Rassemblement Territoires 44 » a lancé un appel pour contribuer au relogement de réfugiés en situation régulière afin qu'elles trouvent une place dans notre société.

Suite à cet appel, une réunion d'information a été organisée à Treffieux le 28 septembre. Au cours de cette réunion, un comité d'accueil regroupant des habitants de Treffieux et des environs s'est créé.

La commune a la possibilité de proposer en logement d'urgence le bâtiment de l'ancienne poste qui a déjà servi de logement et qui est inoccupé depuis plusieurs années. Il pourrait servir au logement de 4-5 personnes.

L'association d'insertion par le logement, Une Famille Un Toit, présente sur la commune, se propose de passer une convention avec la commune pour la gestion de ce bâtiment et les contrats avec les hébergés.

Par ailleurs, le comité d'accueil se chargerait de prendre en charge tous les aspects pratiques et financiers d'accompagnement de ces personnes : langue, transports, aide à la recherche de formations et d'emplois.

Des démarches ont déjà été entreprises auprès des collectivités et institutions susceptibles d'apporter une aide à ce dispositif, notamment auprès de la sous-préfecture et de la mairie de Nantes.

Cette mise à disposition se ferait sous condition que la commune qui ne participe pas aux frais de fonctionnement.

Un long débat a suivi cet exposé. Des élus expriment des inquiétudes sur notre capacité à accueillir ces personnes et doutent du fait que « cela ne coûtera rien à la commune » puisqu'il y a des travaux à faire sur le bâtiment pour qu'il puisse être un lieu d'accueil.

D'autres pensent qu'il existe suffisamment de personnes en difficultés sur la commune et qu'il faut d'abord s'occuper d'elles. Celles et ceux qui sont favorables estiment que l'accueil de réfugiés est un devoir moral auquel on ne peut se dérober, qu'il peut être l'occasion de rencontres intéressantes et qu'il permettra à la commune de disposer d'un logement d'urgence susceptible à l'avenir de servir à toute personne en danger.

Résultat du vote : 6 contre, 5 pour et 1 abstention. La mise à disposition est refusée.

7 – Communauté de communes de Nozay

7-1 - Modifications des statuts.

Suite aux évolutions du Projet de territoire et aux évolutions réglementaires, la CCN propose d'intégrer dans ses statuts les modifications suivantes :

a) Transfert de la **compétence PLUi** au 1^{er} avril 2019 et modification du libellé de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace » intégrant ce transfert.

b) Transfert au 1^{er} janvier 2019 :

* de la **compétence incendie et secours** (prise en charge de la contribution au SDIS)

* de la **compétence mobilités** : transports scolaires vers les équipements sportifs intercommunaux et actions favorisant les modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme.

c) Mise en conformité du libellé de la compétence optionnelle « politique de la ville » avec l'article L.5214-16 du CGCT.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

7-2 – Mise à jour du montant de l'attribution de compensation et approbation du rapport de la CLETC (Commission d'évaluation des transferts de charges)

Suite au transfert des compétences Eau et GEMAPI des communes à la CCN au 1^{er} janvier 2018, la CLETC propose le nouveau montant de l'attribution de compensation selon les règles de la révision libre et sa ventilation par commune. Pour Treffieux, l'attribution de compensation était négative en 2007 (-3 061,22 € en valeur actualisée). Pour la GEMAPI, la commune versera 2 353,26 € (au lieu des 7700 € versés au Syndicat du Don). Sa contribution aux services mutualisés est de 7 965,45 €. La nouvelle attribution de compensation sera donc de -13 379,93 €. La somme nécessaire a été prévue au budget primitif 2018. Le conseil valide ce nouveau montant.

8 – Présentation du Rapport Prix et Qualité du Service de l'eau potable

H. Herrouët, représentant de la commune à Atlantic' eau, présente la synthèse du rapport annuel sur le service public de l'eau potable, élaboré par ce syndicat intercommunal qui couvre 166 communes de Loire-Atlantique. Celui-ci délègue la gestion du service à la SAUR et à VEOLIA (la SAUR en ce qui concerne Treffieux). Le prix de l'eau s'est élevé en moyenne à 2,07 €/m³ au 1^{er} janvier 2018 (sur la base d'une facture de 120 m³).

Selon les prélèvements effectués par l'ARS, 99,8% d'entre eux étaient conformes pour la qualité bactériologique, et 94,6% pour la qualité physico-chimique. Le rendement du réseau est de 89,5%, ce qui est considéré comme une bonne performance, en progression par rapport à l'année précédente.

9 – Modification des délégations des élus

Du fait de la démission de M. Julienne pour le suivi du site de Gruellau, le conseil décide de doubler l'indemnité de S. Chatelain, déléguée du maire aux affaires scolaires et périscolaires, compte tenu de l'importance de la tâche. Celle-ci passe de 1,32% de l'indice terminal brut de la fonction publique à 2,64% (9 voix pour et 3 abstentions).

10 – Personnel communal

10-1 – Protection sociale complémentaire.

La convention en cours, qui permet notamment le maintien des traitements des agents en cas d'arrêt-maladie, prend fin au 31 décembre 2018. Une nouvelle convention, issue d'une consultation pilotée par le Centre de gestion 44, est proposée à partir du 1^{er} janvier 2019 : le marché a été attribué au groupement constitué de l'assureur A2VIP et du gestionnaire COLLECTEAM.

L'adhésion des agents est facultative. En cas d'adhésion, le prélèvement obligatoire sur les salaires, couvrant l'incapacité de travail, l'invalidité permanente, le décès et les frais d'obsèques, s'élève au taux de 1,38% de l'assiette de cotisation. Une cotisation facultative pour perte de retraite s'élève à 0,10%.

Le contrat est conclu pour une période de 6 ans, jusqu'au 31/12/2024. Tous les agents, quel que soit leur statut, peuvent y adhérer.

Le conseil décide que l'assiette de cotisation sera le traitement brut indiciaire + la NBI + le RIFSEEP.

Pour inciter les agents à y adhérer, la participation financière mensuelle de la commune, conforme à ce qui se pratique dans des communes voisines, sera de 13 € bruts (avec proratation pour les temps non complets).

Le conseil valide ces propositions et mandate le maire pour signer ladite convention. (adopté à l'unanimité).

10-2 – Embauche d'un CDD de remplacement

Compte tenu de l'absence d'un agent pour longue maladie, le conseil donne son accord pour le recrutement d'un agent en CDD de 5,5 mois, à compter du 15 novembre 2018 (agent déjà en place mais mis à disposition par le Centre de gestion 44).

10-3 – Risques psycho-sociaux

Le conseil a déjà délibéré sur cette question le 29 mars 2018, mais la société retenue, la SOCOTEC, n'est pas en mesure de remplir son contrat et il a donc fallu procéder à une nouvelle consultation, pilotée par la CCN. Le candidat retenu est le CNAM pour une prestation de 2 366 € HT pour Treffieux. Le conseil valide ce choix à l'unanimité.

10-4 – Carte cadeau de fin d'année

Le bureau propose de reconduire le dispositif validé l'an dernier pour les agents travaillant pour la commune :

- Gratification (sous forme de carte cadeau) de 50 € à tous les agents présents au 30 juin,
- Gratification de 25 € aux agents, arrivés en cours d'année et présents depuis au moins trois mois à la date de remise des cadeaux.

11 – Questions diverses

11-1 – Décisions du bureau municipal

Signalétique : validation d'achat de panneaux de signalisation (panneau stationnement PMR, panneaux « sécurité enfants » pour certains villages dans lesquels il n'y a pas de panneau « 30 », panneau indicateur « groupe scolaire la Hulotte », et de cônes pour le service technique) : 1417 € TTC + 348 € TTC

Service technique : validation d'achat de matériel électroportatif auprès de l'entreprise Foussier (1056,31 € TTC), d'un nettoyeur haute pression électrique (579,60 TTC) et d'une débroussailleuse (474 € TTC). Validation d'un devis de réparation d'environ 350 euros pour la réparation de la tondeuse (sécurité).

11-2 – Questions en cours et événements en préparation

Enquête publique PLU : ouverte depuis le 9 octobre et jusqu'au 9 novembre.

Réforme du financement du SDIS. Suite à la délibération du conseil du 14 septembre dernier, refusant la pondération des critères retenus, la direction du SDIS a écrit au maire pour dire qu'elle ne changerait pas de position.

➤ Conseil municipal du 15 novembre 2018

Membres présents : M. BOURRIGAUD René – M. RENAUD Philippe – Mme GABARD Sophie – Mme CHASLES Chantal – M. HERROUET Hubert - Mme FREDOUEIL Céline - M. BRICAUD Sébastien – Mme PERETTE Nathalie - M. FERRE Jonathan

Membres excusés : M. HOUSSAIS Jean-Michel (*pouvoir à M. BRICAUD Sébastien*) - Mme CHATELAIN Sylvia (*pouvoir à Mme CHASLES Chantal*) - M. JULIENNE Morgan - M. MEZIANI Sébastien

Secrétaire de séance : Mme PERETTE Nathalie

Adoption du procès-verbal du 11 octobre 2018.

Monsieur le maire précise qu'au sujet du point 10-2 de ce procès-verbal il n'a finalement pas pu être procédé au recrutement d'un agent en CDD de remplacement : le contrat liant la commune au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Loire-Atlantique prévoit une clause d'exclusivité empêchant le recrutement direct par la commune, d'un agent mis à disposition par l'organisme (sauf s'il s'agit d'un emploi pérenne ce qui n'est pas le cas). Par conséquent l'agent restera sous contrat avec le centre de gestion et sera mis à disposition de la commune pour la durée prévue lors du conseil municipal du 11 octobre, soit 5,5 mois.

I – URBANISME – VOIRIE

1- Point d'étape sur le PLU : Monsieur Renaud présente la synthèse établie par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique s'est déroulée du 9 octobre au 9 novembre inclus. Vingt-trois observations ont été relevées. La grande majorité des observations concerne les STECAL et le barreau routier. Le commissaire-enquêteur a noté que les cartes du dossier du PLU n'étaient pas complètement à jour et a relevé quelques erreurs qu'il conviendrait de corriger dans le PLU qui sera approuvé.

Au regard des observations, le conseil municipal souhaiterait que les 2 STECAL Les Bordeaux et La Morlais restent constructibles au moins dans les contours de l'actuelle carte communale. Une rencontre est prévue avec la DDTM pour échanger notamment sur ce point. Concernant le barreau routier, le maire a écrit au Département pour solliciter une étude sur le trafic et le type de fréquentation des véhicules lourds (camions, engins agricoles...) traversant la commune.

0000000002- Travaux de voirie, bilan et projets : Monsieur Herrouët fait part au

conseil de la fin des opérations de curage et dérasement des fossés pour 2018 ; grâce à la participation du service technique et d'agriculteurs de la commune pour l'évacuation de la terre, il a pu être procédé à 10 kilomètres de curage cette année. Cette méthode a donc permis de réaliser 5 km supplémentaires pour le même tarif.

PATA (point à temps automatique) : cette année 10 tonnes d'émulsion ont été appliquées sur différentes routes de la commune. Ces interventions ont permis de colmater les déformations de la voirie et d'étancher les zones où le revêtement est dégradé.

Opération Soleil levant : la réunion de lancement de la maîtrise d'œuvre est prévue le 28 novembre à 9 heures avec le Cabinet Barbery-Catanéo-Gautier.

Madame Gabard profite de ce point pour inviter les élus à participer à une visite de la commune pour faire un bilan des travaux effectués et réfléchir aux interventions à prévoir pour l'an prochain, fin de préparer le vote du futur budget. Cette visite est prévue le 15 décembre à 9 heures.

II- AFFAIRES SOCIALES

1- Subvention au CCAS : à la demande au Trésorier de la commune, et ainsi que cela a été inscrit au budget primitif 2018, le conseil approuve formellement le versement de 8 000 euros au CCAS de Treffieux (somme correspondant à deux années de dépenses). Cette opération s'effectuera au compte 657362.

2- Logement : Madame Chasles fait part d'une remarque du CCAS qui trouverait intéressant et utile de disposer d'une photographie de la situation du logement sur la commune. Cela pourrait passer par une étude sur le nombre et la typologie des logements privés vacants ; le CCAS constate régulièrement que la demande de logements ne semble pas en adéquation avec l'offre proposée sur la commune. Au-delà de cette étude, il serait peut-être utile de proposer aux propriétaires de ces logements des conseils voire un accompagnement pour ceux qui souhaitent remettre en état ou aux normes leurs bâtiments. Le maire précise que cela va dans le sens du PLU et de la densification des bourgs. Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate le bureau municipal pour rechercher un organisme capable de mener à bien cette étude (CAUE ou autre organisme privé ou public).

3- Téléassistance : lors d'une rencontre entre les CCAS et les services du Département, il a été précisé aux communes et aux CCAS qui participent à la prise en charge de la téléassistance, qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 (initialement 1^{er} janvier 2019), les communes et les CCAS devront modifier leur procédure de participation : il sera demandé aux communes ou CCAS de rembourser les personnes utilisatrices du montant de la participation décidé par la commune. Jusqu'à présent le Département déduisait cette participation lors de la facturation à chaque particulier puis demandait au CCAS le règlement de l'intégralité des participations de l'année. Par ailleurs il devra certainement être envisagé une harmonisation des participations.

Madame Chasles précise que sur les 208 communes du Département, seules 18 participent à la téléassistance.

4- Projet d'achat d'un défibrillateur : le bureau propose l'installation d'un défibrillateur qui pourrait être implanté devant la mairie qui semble un endroit central, facilement identifiable et accessible. Le coût d'un défibrillateur automatique extérieur est estimé à environ 1500-2000 € TTC. A cela s'ajoutera la maintenance annuelle pour environ 200 euros. Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate le bureau municipal pour une mise en concurrence et l'acquisition de cet équipement et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

III- QUESTIONS DIVERSES

1- **Proposition de Loire-Atlantique Développement :** « Loire-Atlantique Développement, agence d'ingénierie publique au service des territoires de Loire-Atlantique accompagne ses actionnaires dans la conception, la réalisation, le suivi et la valorisation de leurs actions et projets de développement humain, économique et

environnemental ». Pour bénéficier des services des entités de LAD que sont LAD-SELA, LAD-SPL, CAUE 44, la réglementation impose d'être actionnaire de LAD. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'acheter 3 actions de LAD-SPL à 100 euros chacune, ces actions étant prélevées sur le compte 6281,
- dans l'attente de la désignation d'un représentant de la commune, désigne le maire pour la représenter au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL,
- autorise le maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

2- **Circuit des 7 étangs :** Monsieur le maire fait un point sur ce projet intercommunal, et précise que l'étude est au stade du choix des différents revêtements des différents circuits.

3- **Fête intercommunale :** une fête intercommunale est envisagée le 6 juillet 2019. Philippe Renaud est désigné comme référent pour la commune.

4- **Cérémonie du 11 novembre :** le maire fait un bilan de la journée du 11 novembre célébrant l'Armistice de 1918. Il se réjouit en particulier de la participation active des enfants des deux écoles pour commémorer les noms et les qualités des habitants de la commune morts à cause de cette guerre. Il remercie les musiciens de la fanfare de Sion-Les-Mines qui ont donné une touche particulière à la cérémonie officielle. La projection du film « Les Gardiennes » dans l'église et la soirée avec l'historien Christian Bouvet ont été très appréciées.

➤ Conseil municipal du 13 décembre 2018 (compte-rendu provisoire)

Membres présents : M.BOURRIGAUD René – M.RENAUD Philippe – Mme GABARD Sophie – Mme CHASLES Chantal – M.HERROUET Hubert – Mme FREDOUEIL Céline – M.JULIENNE Morgan – Mme CHATELAIN Sylvia – Mme PERETTE Nathalie

Membres excusés : M.BRICAUD Sébastien (pouvoir à M. JULIENNE Morgan) – M.HOUSSAIS Jean-Michel (pouvoir à M. HERROUET Hubert) – M.MEZIANI Sébastien – M.FERRE Jonathan (pouvoir à Mme CHASLES Chantal)

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération sur les travaux d'extension des réseaux électrique et téléphonique rue de la Châtaigneraie ; en raison de la réception tardive de l'estimation financière de ces travaux, ce point n'avait pas pu être indiqué dans l'ordre du jour. Sans opposition du conseil, ce point est donc ajouté.

I – FINANCES

1. Décision modificative n° 1 budget principal – exercice 2018

Madame Gabard explique la nécessité au plan comptable, d'annuler un titre de recette émis en 2017 pour 1 240 €, par un mandat au compte 673.

Les crédits étant insuffisants sur ce compte, il est proposé de transférer 1 200 € du compte 6226 au compte 673.

2. Travaux de couverture d'un bâtiment communal

Après avoir rappelé l'impératif de réaliser des travaux sur la couverture du bâtiment communal (comprenant la boulangerie et l'appartement situé 2 rue du Soleil levant) en raison d'entrées d'eau par la toiture, le maire explique qu'une mise en concurrence a été effectuée.

L'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise Blais (44590 Sion-les-Mines) pour 5 073,50 euros HT y compris la pose d'une fenêtre de toit.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis présenté et autorise le maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document nécessaire à ces travaux.

Les fonds nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3. Travaux d'extension des réseaux électrique et téléphonique rue de la Châtaigneraie (précisions)

Suite aux premières estimations pour les travaux d'extension des réseaux électrique et téléphonique rue de la Châtaigneraie présentées lors des conseils municipaux des 26 avril et 7 septembre, une nouvelle estimation financière est présentée par le SYDELA. Cette nouvelle estimation, à la baisse, se décompose comme suit :

Réseau électrique : coût des travaux : 16 254,53 € HT, dont participation de la commune : 9 830,72 € HT

Réseau téléphonique : coût des travaux : 4 478,50 € HT. La commune fait l'avance et se fera rembourser par les propriétaires bénéficiaires de cette installation.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

II – AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

1. Renouvellement du Contrat enfance jeunesse (CEJ) pour la période 2018-2021

Madame Chatelain, conseillère déléguée aux affaires scolaires et périscolaires rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la commu-

nauté de communes, signé en 2014 est expiré depuis fin 2017.

Les CEJ a pour objectif d'apporter des informations complémentaires aux données financières et notamment de présenter les actions engagées dans le domaine de la petite enfance et la jeunesse.

Le CEJ 2014-2017 étant terminé, il convient de signer un nouveau CEJ pour la période 2018-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le nouveau CEJ pour la période 2018-2021.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2. Participation aux dépenses de fonctionnement pour un élève en classe ULIS de l'école privée de Châteaubriant

La commune a été destinataire d'une demande de participation aux dépenses de fonctionnement par l'OGEC de Châteaubriant au bénéfice de l'école Nazareth-Saint Joseph. Cette demande concerne la scolarisation d'un enfant domicilié à Treffieux et inscrit en classe ULIS, pour un montant de 570 € au titre de l'année scolaire 2018-2019.

Dans la mesure où ce service n'est pas assuré par les écoles de la commune, et s'agissant d'un enfant de Treffieux, le bureau propose d'accepter la participation de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette participation de 570 euros pour l'année 2018-2019.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

III – URBANISME : POINT SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le maire fait le point sur le rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 octobre au 9 novembre concernant : le projet de PLU, le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et le projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales.

Il ressort du rapport que l'enquête s'est déroulée conformément à la réglementation, que le projet de PLU est favorable à un développement raisonné de la commune, avec quelques imperfections sur la forme, et que « la qualité du dossier présenté à l'enquête publique est satisfaisante au regard de l'objectif de l'enquête qui vise à informer le public »

Observations des PPA :

* Avis favorables, avec de nombreuses réserves. « Pour la majorité de ces observations, la commune de Treffieux a d'ores et déjà intégré les évolutions nécessaires dans la nouvelle version du PLU »

* **Sur les STECAL** qui restent en débat (La Morlais et les Bordeaux) « le maître d'ouvrage a

prévu, à l'issue de l'enquête publique, de se rapprocher de la DDTM pour discuter à nouveau de ce problème »

Observations du public

Seize visites (toutes courtoises) et dix courriers ou courriels. Sept visites ont fait l'objet d'une remarque écrite. Les thèmes principaux sont les suivants :

- 1) **Les STECAL à usage d'habitat** : La Morlais et Les Bordeaux (onze observations, dont une pétition de douze signataires) : ce thème est très fédérateur sur la commune. « *La création de ces deux STECAL à vocation d'habitat me paraît personnellement légitime et raisonnable, à condition de ne pas étendre leur périmètre* ». Leur maintien (en réduisant leur périmètre) nécessite un accord avec la DDTM.
- 2) **Création d'un barreau routier**. Cinq observations, dont la pétition. C'est un autre thème fédérateur sur la commune. Il correspond à une des ambitions de la municipalité. Il est noté la nécessité d'une étude technico-économique et d'un mode de financement adapté. Accord du commissaire pour la limitation de la zone d'activité au sud du barreau routier.
- 3) **Demandes individuelles**. Elles sont considérées comme non compatibles avec les règles d'urbanisation en vigueur. « Je recommande donc au maître d'ouvrage de (re)faire une réponse aux personnes qui ont (ré)émis ces demandes. »
- 4) **Assainissement eaux usées et eaux pluviales** : sans remarques significatives.

IV – INTERCOMMUNALITE

1. Rapport d'activités 2017 de la communauté de communes de Nozay

Après avoir été exposé par le maire, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2017 de la communauté de communes de Nozay. Ce rapport est disponible à la communauté de communes et en mairie.

Ce rapport précise notamment les moyens financiers et humains mis à disposition pour les missions de la communauté de commune, présente les principales actions menées et 2017 ainsi que les orientations 2018.

2. Projet intercommunal « Réinventer la région de Nozay »

Mesdames Gabard et Chasles rendent compte de la réunion de lancement du groupe de travail Habitat innovant. L'intitulé « réinventer la région de Nozay » a fait place à « Premier Réinventer Rural. Sept communes associées, sept sites à habiter en Loire-Atlantique ».

Au cours de cette journée, le bureau d'études Georges en charge de ce projet a fait part du classement des différents sites proposés par

les communes. Pour Treffieux deux sites avaient été proposés : la partie non encore aménagée du lotissement Les Chaumains et le corps de ferme situé rue de la Libération face à la maison du temps libre. Le lotissement a été classé par ce bureau d'études en première position, et le corps de ferme en seconde position dans l'ordre des projets.

3. Point sur les démarches de l'Agence foncière

Parallèlement au point précédent, le maire indique que le même jour le 4 décembre, s'est tenue une réunion de l'Agence foncière au cours de laquelle a été acté l'achat par cet organisme, du terrain et du corps de ferme classé en seconde position dans le cadre de « Réinventer Nozay » car il n'est pas immédiatement disponible.

4. Transfert de la compétence assainissement collectif à la communauté de communes

Depuis plusieurs mois un travail est en cours au niveau intercommunal pour le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes de Nozay. Cette étude est menée par trois structures : Calia Conseil, Landot et associés, SCE. Quelques éléments sur le contexte actuel :

- Seules deux communes sont dotées de schémas directeurs et des zonages des Eaux pluviales (Nozay et Treffieux – en cours) mais globalement il est constaté une méconnaissance du patrimoine. Des travaux prévus sur les deux communes pour un montant total de l'ordre de 1 300 000 € HT dont 1,2 M€HT sur Nozay.
- La situation financière est saine pour l'ensemble des communes et la capacité de désendettement largement inférieure à 10 ans
- Les niveaux d'endettement des communes sont faibles (<6 ans) et les emprunts contractés sont classés en emprunts à faible risque

Il ressort des dernières évolutions législatives, qu'il est désormais possible de reporter le transfert de l'assainissement au 1^{er} janvier 2026 au plus tard sous plusieurs conditions. Quatre simulations financières et budgétaires ont été réalisées pour le transfert des eaux usées avec ou sans reprise des excédents.

En ce qui concerne Treffieux, les bureaux d'études estiment à environ 420 000 euros HT le coût d'une nouvelle unité de traitement à réaliser à l'horizon 2027.

Les discussions vont se poursuivre au niveau intercommunal sur ce sujet.

V – QUESTIONS DIVERSES

1. Suites du dossier avec Atlantique Habitations

Le maire rappelle la proposition faite par Atlantique Habitations de rompre de manière anticipée le bail emphytéotique avec la commune et en contrepartie, Atlantique Habitations s'engage à construire des logements sociaux. Lors d'une rencontre récente l'organisme a montré une préférence pour les terrains situés rue de la Libération près du Centre de secours. Monsieur Renaud présente un plan du secteur sur lequel figurent les différents réseaux et obstacles qu'il faudra lever sur certains points (réseau d'eaux usées, poteau d'éclairage public, servitude, achat éventuel de terrain...). Un courrier avec ces éléments sera prochainement adressé à Atlantique Habitations.

VI – GRUELLAU

Le maire rappelle le contenu de la convention avec l'ONF : environ 19 000 € de recettes nettes sont attendues pour 2019 après la vente des résineux les plus âgés au sud de l'étang.

Parallèlement, le maire rappelle la responsabilité de la commune sur ce site, particulièrement en ce qui concerne les parties boisées et

arborées et l'obligation d'entretenir les arbres qui bordent les sentiers et les espaces ouverts au public. Un premier devis de l'ONF était très élevé.

Deux devis sont présentés au conseil municipal pour les travaux qu'il serait nécessaire d'effectuer afin de sécuriser le site.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la proposition faite par Parcs et Jardins d'Olivier pour un montant de 10 995 € HT pour les travaux les plus urgents.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Vote de deux motions

1. Sur le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne (ci-dessous)

2. Sur les compteurs Linky : redonner la parole aux usagers. Voir le texte page suivante

Ces deux motions ont été votées à l'unanimité.

Prochains conseils municipaux (toujours le jeudi à 19h30) :

17 janvier 2019

14 février 2019 (vote définitif du PLU)

14 mars 2019 (vote des budgets)

Motion sur la réunification de la Bretagne

« Depuis la mi-novembre, le cap des 100 000 signatures d'électeurs de Loire-Atlantique, nécessaires pour réclamer au Conseil Départemental 44 l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session du 17 décembre, un débat sur la réunification de la Loire-Atlantique et la Bretagne, a été dépassé et les pétitions déposées dans les délais. L'association « Bretagne Réunie », organisatrice de la pétition, demande précisément l'organisation d'une consultation démocratique de tous les électeurs du département sur le sujet.

Philippe Grosvalet, président du CD44, s'est engagé à en discuter avec les 62 élus départementaux, pour donner suite à cette demande de consultation.

La possibilité pour un département de changer de région provient de la réforme territoriale de 2014 qui institue « le droit d'option ». Cet outil législatif est très verrouillé puisqu'il faut la majorité des 3/5^e des élus du département concerné, puis les 3/5^e des élus des deux régions concernées : Pays de la Loire et Bretagne.

L'association « Bretagne Réunie » espère vivement que le vote en Loire-Atlantique ne se déroulera pas uniquement entre les 62 élus du CD44. Ce serait pour elle un déni de démocratie, vu l'ampleur de la pétition et le contexte actuel dans lequel la fracture entre grands élus et citoyens s'agrandit.

Depuis 40 ans, le conseil municipal de Treffieux s'est prononcé à trois reprises (2 mars 1978, 1^{er} février 2010, 26 juin 2014) en faveur de la réunification administrative de la Bretagne. Sur proposition de Philippe Renaud, et avant la tenue de la prochaine session du Département, il réaffirme son vœu en faveur de cette réunification administrative. D'autre part, il souhaite l'affirmation de nouvelles régions limitrophes qui devront être définies dans le cadre d'une large réflexion associant tous les acteurs concernés, afin que soient trouvés pour chaque territoire de nouveaux équilibres, une plus forte cohérence et de solides perspectives de développement économique, social et humain. »

Compteurs LINKY : redonner la parole aux usagers

Les compteurs Linky sont annoncés sur la commune pour 2020. Le 13 décembre dernier, le conseil municipal a adopté une motion qui va dans le même sens que celle de Saffré : laisser la liberté aux usagers.

Depuis deux ans, la municipalité est régulièrement interpellée par des citoyens de la commune pour prendre position sur les compteurs Linky qui doivent être installés chez tous les particuliers de la commune au cours de l'année 2020.

Opération lancée en 2007 par ENEDIS, elle doit s'achever en 2021 en France. Elle a été initiée par deux directives européennes, mais il est à noter qu'un nombre important de pays européens n'ont pas l'intention de procéder à l'installation systématique de ces compteurs dits « communicants », dont l'Allemagne, la Belgique ou le Portugal.

Pour Enedis, un premier avantage est évident : le relevé de consommation ne nécessitera plus le passage d'un agent, d'où d'importantes économies qui justifient l'investissement de l'ordre de 5 à 6 milliards d'euros. De nombreuses opérations pourront se réaliser à distance : changement de puissance, de fournisseur, diagnostics des dysfonctionnements, la surveillance des consommations se fera en temps réel, ainsi que les fraudes éventuelles.

Pour l'utilisateur, les avantages sont nettement moins évidents : le consommateur peut en théorie contrôler sa consommation à tout moment, et donc mieux surveiller sa consommation, mais il semble que très peu utilisent cette possibilité. Pour l'ADEME, les « bénéfices pour le consommateur en termes de maîtrise de la demande restent encore théoriques » et il y a débat sur la répartition du coût de l'investissement.

Des mouvements d'opposition se sont manifestés depuis le début de l'opération. Les critiques portent sur les points suivants :

- **La confidentialité des données.** La surveillance de la consommation en temps réel permet de déduire ce que font les usagers à tout moment, ce qui peut intéresser les marchands de toute sorte. Dès 2013, la CNIL elle-même s'est inquiétée du respect de la vie privée et a demandé des garanties. En tout cas, les données de consommation individuelle ne peuvent être communiquées à un tiers.

- **Risques sanitaires.** Le transfert des données se faisant par ondes électromagnétiques, les études réalisées montrent que ces émissions sont faibles, discontinues et « inférieures aux limites réglementaires », selon l'ANSES. Néanmoins, les personnes hypersensibles attribuent leurs malaises à l'émission de telles ondes et il y a lieu de prendre en compte ces facteurs subjectifs.

- **Incidences sur la facture d'électricité ?** Les débats entre experts ne semblent pas tranchés.

- **L'obligation d'installation.** L'installation des compteurs est-elle obligatoire et qui peut le décider ?

Comme ce sont en principe les collectivités territoriales qui sont propriétaires des installations électriques publiques, certains conseils municipaux ont pris appui sur ce fait pour interdire la pose des compteurs. Mais comme la distribution d'électricité dans nos petites communes de Loire-Atlantique fait l'objet d'une concession à Enedis, via le SYDLELA, les communes n'ont de fait plus aucun pouvoir. En tout cas, c'est ainsi qu'ont tranché récemment les tribunaux, notamment la Cour administrative d'appel de Nantes (décision du 5 octobre 2018).

- En revanche, **un particulier peut-il s'y opposer ?** Les tribunaux ont parfois donné raison à des plaignants et il semble d'Enedis n'a pas l'intention de « passer en force ». Mais comme Enedis fait appel à des sous-traitants et que ceux-ci ne disposent que de trente minutes pour changer un compteur, ceux-ci sont parfois conduits à passer en force.

- Quelles sont les conséquences pour un particulier qui refuse l'installation ? Selon la revue *Que choisir ?*, il n'y en a pas dans l'immédiat. Mais à l'avenir, Enedis pourrait facturer les relevés nécessitant le passage d'un agent. Et, en cas de panne, l'ancien compteur sera de toute façon remplacé par un compteur Linky.

Au vu de ces données ci-dessus résumées, le conseil municipal de Treffieux :

- Constate que le changement de compteur ne se fait pas au profit des usagers, mais essentiellement au profit du monopole d'Enedis ;
- Admet que certaines personnes peuvent être perturbées ou angoissées par la pose de ces nouveaux compteurs et reconnaît leur droit à s'y opposer ;
- Estime qu'il y a lieu de tenir compte de l'avis des usagers et de leur redonner un pouvoir dans un contrat qui devrait mieux respecter l'égalité des cocontractants ;
- S'oppose par principe à toute violation de domicile en dehors des cas d'urgence ;

Et soutiendra donc les usagers de la commune qui refuseront la pose d'un compteur Linky à leur domicile.

(Avis adopté à l'unanimité au conseil municipal du 13 décembre 2018)

Site de Gruellau : gestion durable de la forêt et mesures de sécurité

Le site de Gruellau étant une propriété communale, la municipalité doit, d'une part, assumer la responsabilité de la gestion de la partie forestière et, d'autre part, prendre les mesures de précaution pour assurer la sécurité des usagers, notamment le long des sentiers et espaces aménagés pour les loisirs et le tourisme. Il en découle deux grandes séries de décisions prises par le conseil municipal qu'il convient de rappeler car elles vont connaître une mise en œuvre au cours de l'année 2019.

Gestion forestière

Notre commune ne disposant pas des compétences nécessaires pour en assurer une gestion durable, le conseil municipal a décidé de confier la gestion de la partie forestière à l'ONF, soit un peu plus de 10 ha, situés au sud du site. Cet organisme public, en charge de la conservation des forêts domaniales, offre les meilleures garanties de professionnalisme pour une gestion durable. L'ONF a proposé un plan de gestion qui a été approuvé par le conseil municipal le 30 juin 2017.

La gestion d'une forêt pouvant viser des objectifs différents, la commune a choisi les priorités qui sont reprises dans l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2017 :

« Article 1^{er} : La forêt communale de Treffieux (Loire-Atlantique), d'une contenance de 10,38 ha, est affectée **prioritairement à la fonction sociale et à la fonction écologique**, tout en assurant sa fonction de production ligneuse et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle. »

L'article 2 précise la composition de la forêt et le mode de gestion : « Cette forêt comprend une partie boisée de 10,38 ha, actuellement composée de pins maritimes (60%), de chênes pédonculés (20%) et de divers feuillus (20%). »

Les peuplements susceptibles de production ligneuse sont traités en futaie régulière sur 10,38 ha. Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements sont le pin maritime (7,26 ha) et le chêne pédonculé (2,03 ha). Une bande rivulaire de 1,09 ha est laissée en bois blancs. Les autres essences sont favorisées comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement. »

Modalités pratiques (art. 3) :

« Pendant une durée de 15 ans (2018-2032), la forêt est divisée en deux groupes de gestion :

- un groupe de régénération, d'une contenance de 2,49 ha qui sera nouvellement ouvert en régénération et fera l'objet d'une coupe définitive au cours de la période.
- un groupe de futaie régulière par parquets, d'une contenance de 7,89 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 10 ans ; une bande rivulaire de bois blancs y sera maintenue sur 1,09 ha. »

Et encore : « les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, sont systématiquement mises en œuvre ».

Concrètement, en 2019, une bande de 2 ha, au sud de l'étang, comprenant les pins les plus âgés, sera exploitée sous la responsabilité de l'ONF.

Mise en sécurité des sentiers et zones aménagées

La seconde mission de la municipalité est d'assurer la sécurité des usagers par des mesures de précaution qui peuvent être prouvées. Il y a donc lieu de faire appel, là aussi, à des professionnels. Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a choisi le paysagiste-élagueur « Parcs et Jardins d'Olivier » de Marsac pour l'élagage des arbres et l'abattage des arbres malades et dangereux, depuis l'entrée du site, route d'Abbaretz, jusqu'à la halle. Cette opération se déroulera à partir de la fin janvier.

Il y aura donc cette année des travaux importants qui vont se dérouler sur le site, entraînant des actions qui peuvent détériorer momentanément certains espaces. Comme tous les êtres vivants, les arbres meurent et il faut les remplacer avant qu'ils ne tombent sur la tête des passants. Nous demandons la compréhension des usagers du site de Gruellau pour les inconvénients qui pourraient en résulter.

(Communiqué de la municipalité)

La vie des habitants

Etat-civil enregistré
du 1^{er} septembre au 30 novembre 2018



Registre des Naissances

Ilan CARRÉ LAUZEVIS, né le 5 octobre à Châteaubriant
Alexis BIZEUL, né le 9 novembre à Saint-Herblain

Registre des Mariages

Lucie DAUZON et Quentin ROTIER, le 8 septembre

Registre des Décès

François BRIAND, le 7 novembre

Ils nous ont quittés cette année

- Bernard DURAND, 90 ans, décédé le 15/12
- François BRIAND, 71 ans, décédé le 7/11
- Pierre LEPAROUX, 86 ans, avis du 11/09
- Agnès GAUTIER, née LOYER, 97 ans, avis du 4/09
- Colette ROBIN, née NOUVEL, 90 ans
- René MORICAUD, 93 ans
- Augustine BODIER, née CHAILLEUX, 97 ans, avis du 8/06
- Marie BOMME, née DUCHESNE, 95 ans, avis du 22/05
- Jean PERRAUD, 65 ans, avis du 12/05
- Marie-Paule LEBASCLE, 77 ans, avis du 26/04
- Hélène TESSIER, née GAUTREAU, 76 ans, décédée le 16/03
- Jean GÉTIN, 85 ans, décédé le 28/02



GARAGE DE TREFFIEUX
PERRON TIR Thierry
La Gare
construction d'un hangar de stockage de voitures

MASY Yvonnick
9 Allée des Moissons
construction d'une maison individuelle

Permis de Construire
autorisés du 1^{er} septembre
au 30 novembre 2018



Eclairage public : des retards d'intervention pour les réparations

Des citoyens nous interpellent concernant les **délais de réparation sur certains candélabres**. Il faut savoir que notre municipalité (comme la plupart des communes du 44), a un **contrat de maintenance avec le SYDELA** (syndicat des énergies de Loire-Atlantique). C'est ce syndicat qui choisit l'entreprise qui intervient pour l'entretien et les petites réparations.

Suite à de nombreux problèmes de délais d'intervention rencontrés dans de nombreuses communes, le SYDELA, à l'occasion de l'échéance du marché à attribuer, a donc choisi une nouvelle entreprise (SPIE city) qui, espérons-le, répondra mieux à nos attentes.

Ph. Renaud, délégué de la commune au SYDELA

La vie scolaire et périscolaire

L'école publique Groupe scolaire la Hulotte

La directrice d'école se tient à la disposition des familles pour l'**inscription des enfants nés en 2016 pour la rentrée 2019**.

Les documents nécessaires pour toute inscription sont :

- le livret de famille
- un justificatif de domicile
- le carnet de santé pour vérification des vaccinations obligatoires.

Contact/ prise de rendez-vous : 02 28 05 58 43
mail : ce.0440947r@ac-nantes.fr

Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

66 inscrits sur la liste électorale

41 votants - 4 bulletins blancs ou nuls

37 suffrages exprimés

Taux de participation de 62.12 %

Une seule liste a été proposée, sont élues Titulaires :
Mme Jessica Vincent-Castric, Mme Pauline Châtelain,
Suppléantes : Mme Sophie Inderbitzin, Mme
Amandine Mariault.

L'école privée Notre-Dame

Inscription

La directrice se tient à votre disposition pour toute inscription.

Merci de prendre rendez-vous en téléphonant
au 02 40 51 42 51 (répondeur)

ou par mail econotredame@wanadoo.fr

**Photo du Marché de Noël qui a eu lieu le
vendredi 7 décembre dans l'école**



Conte lors du marché de Noël

Quelques dates à retenir

- Vendredi 14 juin soir : Spectacle des enfants pour clôturer la semaine cirque
- Samedi 22 juin : Kermesse

La nouvelle amicale laïque de Treffieux (NALAT) a tenu son assemblée générale le 10 novembre et présenté ses statuts.

Dans l'article 2, elle définit ainsi ses objectifs et ses moyens :

ARTICLE 2 : OBJET

a) - Objectifs

L'association Nouvelle Amicale Laïque de Treffieux est un groupement volontaire de personnes ayant pour buts de :

- Manifester leur attachement à l'idéal laïque.
- Œuvrer pour le développement de l'enseignement public, de l'école à l'université.
- Agir en complémentarité de l'enseignement public.
- Contribuer à l'émancipation sociale et intellectuelle et à la formation civique dans le cadre de l'éducation permanente, par le débat, la culture, le sport ...
- Agir pour la démocratie, la paix, les libertés.

b) - Moyens

Pour atteindre ces objectifs, l'association organise des actions qui s'inscrivent dans un contexte économique, politique, social et culturel :

Toutes pratiques inscrites dans le cadre associatif.

Des actions de formation et d'animation.

Toutes actions éducatives, sociales, culturelles et sportives en direction des enfants, des jeunes et des adultes.

Contact : association.nalat@hotmail.com

La vie associative et sportive

Une nouvelle association sur la commune :

Le Comité d'accueil de Treffieux et des Environs

Sensible à la détresse des migrants qui ont occupé l'espace Daviais à Nantes pendant plusieurs semaines à la fin de l'été et au début de l'automne, la municipalité a organisé une première réunion publique le 28 septembre dans la salle du Temps libre.

Cette réunion a suscité l'intérêt, mais elle a aussi soulevé des débats au sein du conseil municipal. Saisi d'une demande de mise à disposition du bâtiment de l'ancienne poste pour en faire un hébergement d'urgence, le conseil municipal du 11 octobre a refusé, à une courte majorité, cette proposition.

Les élus et les citoyens de la commune et des communes environnantes qui pensent que nous devons prendre notre part dans la prise en charge de ces drames humains ont décidé de constituer un comité d'accueil pour poursuivre l'action avec des moyens adaptés.

Ce comité travaille avec de nombreux partenaires et notamment avec l'association Une Famille Un Toit, spécialisée dans le logement social et déjà présente sur la commune. Il considère que pour bien accueillir des réfugiés, il convient de faire un travail d'explication sur ce phénomène des migrations qui touche le monde entier et qui n'est pas près de s'arrêter. Les guerres, les régimes dictatoriaux, les dérèglements climatiques viennent accentuer la misère dans de nombreux pays d'Afrique et du Moyen-Orient (pour ne parler que de ceux qui sont voisins de l'Europe).

Il ne s'agit pas d'encourager les migrations – chacun peut avoir son avis sur la question – mais il convient d'accueillir correctement les migrants qui ont obtenu ou sont en voie d'obtenir le statut de réfugiés dans notre pays et de les aider à trouver une place dans la société, à commencer par un logement, puis du travail ce qui peut nécessiter des étapes intermédiaires : cours de langue et formation professionnelle.

Une information précise sur ces questions parfois instrumentalisées à des fins politiques a été apportée lors de la réunion publique du 22 novembre qui a réuni près d'une centaine de personnes. Les deux spécialistes intervenants, une avocate spécialisée dans la défense des droits des étrangers et un chercheur spécialiste des politiques

migratoires ont permis de dépassionner le débat et de démontrer que nous devons respecter les conventions internationales en prenant notre part de la tâche.



La réunion du 22 novembre

Afin de recueillir des dons, le comité s'est constitué en association loi 1901 le 7 décembre dernier. Ses statuts précisent son objet : « Cette association se donne pour but de participer à l'insertion économique, sociale et culturelle, dans la région, de personnes exilées qui ont dû fuir leur pays du fait des dangers encourus.

L'objectif est de permettre aux personnes accueillies d'accéder le plus rapidement possible à l'autonomie et au droit commun.

En relation avec ses partenaires publics et privés, l'association peut intervenir en matière de logement et d'équipement, d'aide matérielle, de formation linguistique, générale et professionnelle, de transport, de défense juridique. Pour ce faire, elle peut solliciter des subventions, faire appel aux dons, organiser des activités dans le but de recueillir des fonds et de développer des échanges interculturels. »

L'assemblée générale a élu un conseil d'administration provisoire qui s'est doté lui-même d'un bureau chargé d'exécuter les décisions, avec deux secrétaires – Eric Viot et Henri Kuttler – et deux trésorières : Françoise Raulo et Huguette Charlier. Ensemble, ils coprésident l'association.

Contact :

comaccueil.treffieuxenvirons@gmail.com

ou 06 63 44 62 07

Dans l'immédiat, le comité collecte des couvertures et vêtements chauds, car fin décembre des migrants sont encore logés dans des gymnases non chauffés.



L'Objectif Durable

Association intercommunale de photographes amateurs

L'objectif durable réunit des photographes amateurs pour une pratique de la photographie sur notre territoire. Le numérique permet à tous de faire des « Images ». L'Objectif Durable nous apprend à apprivoiser notre appareil photo, les logiciels de développement et à éduquer notre œil.

Une fois par mois, les membres de l'association se réunissent pour partager leurs connaissances et pratiquer la prise de vue et le développement numérique (à Saffré ou à La Grignonais). L'association organise aussi des sorties prises de vues en extérieur avec ou sans formateur. L'activité est ouverte à tous quels que soient le niveau de pratique et le matériel utilisé. N'hésitez pas à venir nous rejoindre, inscription possible à toute période de l'année.



Contacts : Isabelle (06 07 44 53 93), Dominique (06 60 85 60 99), Jérôme (06 35 95 05 08)

Assemblée Générale le jeudi 10 janvier à 20h à la salle du Menhir à La Grignonais

**Vous n'avez pas le temps ni l'énergie d'entretenir les tombes de vos proches ?
Vous êtes trop loin pour vous déplacer ?**

Emploi solidaire

L'Association **ESPOIR** vous propose de mettre à disposition son personnel pour entretenir et fleurir les tombes de ceux que vous aimez.

Nous vous envoyons notre salarié-e, nous assurons le suivi de la mission ainsi que l'administratif. Notre équipe est à votre écoute pour vous proposer une solution flexible, rapide et pertinente.

Nos Horaires :

Lundi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Mardi	9h00 - 12h00	seulement sur RDV
Mercredi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Jeudi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Vendredi	9h00 - 12h00	Fermé



Association ESPOIR
9 Rue de l'Eglise 44170 NOZAY
02 40 79 40 77
accueil@espoir44.fr
www.espoir44.fr



L'action sociale



La Mission Locale Nord Atlantique accompagne des jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire à la recherche d'emplois, d'orientation, de formation.

Elle propose aux jeunes un accueil sur rendez-vous à Nozay.

Laëtitia GAHINET, Conseillère en Insertion Professionnelle, est présente pour répondre aux besoins personnalisés de chacun en lien avec leur insertion sociale et professionnelle.

Informations sur les ateliers proposés à la Mission Locale Nord Atlantique

La richesse de l'offre de services de la mission Locale, c'est aussi des ateliers sur des thématiques qui permettent aux jeunes de développer leur autonomie :

Mobilité, logement, budget, santé, utiliser internet dans sa recherche d'emploi (en co-animation avec le Pôle Emploi), SST (Sauveteur Secouriste du travail), sport, culture.

<https://missionlocalenordatl.wixsite.com/missionlocale-nordatl>

**MISSION LOCALE
NORD ATLANTIQUE**

Antenne de Nozay

Maison de l'Emploi – 9 rue de l'Eglise

Téléphone : 02 40 79 30 04

mail : laetitia.gahinet@missionlocale-nordatlantique.com

**Solidarités Nouvelles face au Chômage (S.N.C.)
au PAYS DE CHATEAUBRIANT (Association
nationale, soumise à la loi 1901)**

L'équipe de Solidarités Nouvelles face au Chômage du Pays de Châteaubriant vous propose **GRATUITEMENT** un accompagnement personnalisé.

Notre groupe est constitué de **10 bénévoles** dotés d'une **solide capacité d'écoute** et dénués de tout jugement. Deux d'entre nous vous accompagnent à un rythme défini ensemble (en règle générale une rencontre mensuelle d'environ 1 heure).

Ce binôme vous épaula dans la construction de votre stratégie de réinsertion professionnelle. Il **vous aide** à la mettre en œuvre étape par étape et **vous soutient** dans la recherche de solutions concrètes.

Vous êtes intéressé par un accompagnement, rejoindre notre équipe de bénévoles, ou tout simplement en savoir plus ? Vous pouvez nous contacter.

Tél. : 06 70 30 68 78

mail : snc.chateaubriant@snc.asso.fr

<http://www.snc.asso.fr/>

**Vous cherchez un emploi ?
Ne restez pas seul**



Solidarités Nouvelles face au Chômage vous propose un **accompagnement personnalisé et gratuit**, quels que soient votre situation, votre domaine d'activité et vos qualifications.

Vous souhaitez

un soutien humain
un échange concret
un accompagnement
dans la durée

Nous pouvons

vous écouter
vous donner des conseils personnalisés
vous appuyer dans la construction
de votre projet professionnel

2018, année marquante pour l'histoire du centre de secours de Treffieux

En effet, elle aura été **l'année de la fusion avec le centre de secours de Saint Vincent des Landes.**

Depuis le 1er juillet, et la fermeture de la caserne de Saint Vincent, **17 sapeurs pompiers ont rejoint les effectifs de Treffieux.**

Cette fusion a, bien-sûr, engendré une réorganisation du fonctionnement tant au niveau opérationnel qu'au niveau de l'amicale. Dans son allocution, le lieutenant Morgan Julienne a salué la **"participation active" des 42 pompiers de Treffieux** qui, tout au long de l'année s'engagent à

être disponibles pour assurer leurs missions. L'activité opérationnelle est en nette augmentation en 2018, principalement due aux modifications du secteur et aux intempéries du mois de juin. Le nombre d'interventions de l'année écoulée est d'environ **160 sorties.**

L'ensemble des Sapeurs Pompiers de votre commune **vous remercie de votre accueil** lors de la distribution des calendriers et vous souhaite à tous une **excellente année 2019**



Association des Donneurs de Sang de Nozay et sa Région et l'Etablissement Français du Sang (EFS)

Calendrier des collectes

- le mercredi de 16h30 à 19h30 : 20 février / 17 avril / 3 juillet / 28 août / 30 octobre
- le samedi de 8h30 à 12h : 28 décembre

Attention, changement de lieu de collecte à partir de 2019

Rendez-vous à la Salle Municipale des Etangs
3 route de la Base de Loisirs à Nozay.



Nous espérons que ce lieu plus centralisé attirera de nouveaux donneurs. Nous comptons sur une participation importante notamment lors de la 1^{ère} collecte du 20 Février puisque l'ESF délèguera une équipe supplémentaire de médecin et infirmiers.

Pour information, nous vous communiquons ci-dessous, les résultats des collectes de l'année et les moyennes des années 2017 et 2016. Une évolution est constatée chaque année.

AVEC VOTRE PARTICIPATION, NOUS POURSUIVRONS CETTE PROGRESSION POUR LE BIEN DE TOUS !

Date	Nombre de personnes accueillies	Nombre de prélèvements	Nombre de nouveaux donneurs
Moyenne collectes 2018	148	131	9
24/10/2018	166	149	12
29/08/2018	156	140	11
27/06/2018	102	90	
02/05/2018	169	147	3
28/02/2018	147	131	11
Moyenne collectes 2017	121	113	7
Moyenne collectes 2016	119	109	5

Centre communal d'Action Sociale (CCAS) de Treffieux

Le repas des aînés du 4 octobre : un moment de convivialité

C'est avec plaisir que **76 personnes** ont répondu favorablement **au repas des aînés** qui a eu lieu le **jeudi 4 octobre dernier**.

Le repas a été préparé par le restaurant « La pile d'assiettes » d'Issé et animé par Patrick (fusion spectacles) de Saffré.

Les enfants des deux écoles sont venus chanter (voir photo couverture). Ce moment intergénérationnel a été apprécié de tous.

Un colis a été distribué aux plus de 85 ans qui n'ont pas pu assister au repas.



Téléassistance la commune maintient sa contribution à ce dispositif départemental

La téléassistance évolue. Désormais le Département propose une nouvelle formule de téléassistance pour les personnes qui ne disposent pas de ligne fixe, grâce à **un boîtier sans fil fourni par le Département**.

Informations et tarifs en **mairie** ou sur **loire-atlantique.fr/bienvieillir**



Compte tenu de l'importance du maintien à domicile des personnes âgées dans de bonnes conditions de sécurité, le CCAS de Treffieux a décidé de maintenir sa participation à hauteur de 7,50 euros TTC par bénéficiaire et par mois quel que soit son niveau de ressources et quelle que soit la formule choisie.

Prévenir le cancer du sein grâce au dépistage

Le dépistage est un examen qui permet de diagnostiquer tôt certaines anomalies. On parle ainsi de dépistage lorsqu'on réalise des examens de surveillance alors qu'on se sent a priori en bonne santé. L'intérêt est de pouvoir se soigner plus facilement et de limiter les séquelles liées à certains traitements. Pour favoriser une détection précoce du cancer du sein, plusieurs actions peuvent être mises en place.

Vous êtes âgée entre 50 et 74 ans ? Pensez au dépistage du cancer du sein !

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme en France, et c'est entre 50 et 74 ans que les femmes sont le plus exposées. Si vous faites partie de cette tranche d'âge et que vous n'avez ni symptôme, ni facteur de risque, une mammographie tous les deux ans est recommandée, complétée si nécessaire par une échographie.

Dans la cadre du programme de dépistage organisé du cancer du sein, vous recevez tous les deux ans une invitation pour effectuer une mammographie, accompagnée d'un bon de prise en charge et de la liste des radiologues de votre département agréés. **Une deuxième lecture systématique des mammographies** jugées normales sera ensuite assurée par un second radiologue expert.

En cas de risque plus élevé, d'autres modalités de surveillance peuvent vous être proposées. Parlez-en avec votre médecin.



Pourquoi se faire dépister ?

Le meilleur moyen de détecter le cancer du sein, c'est la mammographie de dépistage. Même en l'absence de symptômes, les premières lésions peuvent apparaître.

Il convient donc d'agir rapidement. Plus une anomalie est détectée tôt, plus le cancer du sein se guérit facilement.

Le dépistage du cancer est entièrement pris en charge

Lors de la consultation, présentez votre carte Vitale ainsi que le bon de prise en charge qui vous a été transmis avec votre invitation. L'Assurance Maladie règlera directement le radiologue.

Pour en savoir plus sur le dépistage du cancer du sein :

<https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/cancer-sein/depistage-gratuit-50-74-ans>



Assainissement non collectif Campagne de contrôle à Treffieux début 2019



Dans une démarche de protection de l'environnement et notamment de la qualité de l'eau, **des contrôles sur les installations des assainissements non collectifs vont être effectués à partir de janvier 2019 chez les habitants de la commune de Treffieux.**

Outre l'aspect règlementaire de ces visites, celles-ci permettront de faire le point sur le fonctionnement des installations. Des conseils et/ou des recommandations pourront être prodigués de manière à optimiser le fonctionnement des installations et prolonger ainsi leur durée de vie.

Déroulé du contrôle

Chaque usager recevra un **avis de passage au minimum 2 semaines avant la date d'intervention de la part de la SAUR**, délégataire de la CCRN. Sur la base des documents fournis par le propriétaire de l'immeuble et lors des visites sur place, le contrôle consistera à :

- vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle
- repérer l'accessibilité et les défauts d'entretien et d'usures éventuelles
- constater que le fonctionnement de l'installation n'engendre pas de risques environnementaux, sanitaires ou de nuisances.

À l'issue de cette visite, un rapport précisant l'évaluation de la conformité de l'installation sera établi avec, si nécessaire, la liste des travaux à prévoir. Si une pollution est avérée, les travaux seront à effectuer sans délai.

Si votre installation a fait l'objet d'un contrôle depuis le 1^{er} janvier 2012, vous ne serez pas contrôlé lors de cette campagne mais à la suivante.

Rappel Information

Subvention

Si des travaux s'avèrent nécessaires, **la Communauté de Communes de Nozay peut, sous certaines conditions, vous aider financièrement via une subvention de 40% du montant des travaux, plafonnée à 7.000€ (subvention maximum de 2.800€).** Le dossier est à retirer dans votre Mairie.

Cette aide est réservée aux opérations de réhabilitation des systèmes existants et classés non conformes par le diagnostic du SPANC (SAUR)

- pour les propriétaires occupants respectant les plafonds de revenus de l'ANAH.

en 2018, par exemple

Nombre de personnes composant le ménage	Revenus fiscal de référence maximum
1	18 598 €
2	27 200 €
3	32 710 €
4	38 215 €
5	43 742 €
par personne supplémentaire	5 510 €

- pour les propriétaires bailleurs conventionnés avec l'ANAH.

Rappel Information

Achat d'un bien dont le système d'assainissement est non conforme

L'acheteur d'un bien immobilier a un an pour effectuer les travaux d'assainissement si celui était non conforme au moment de l'achat.

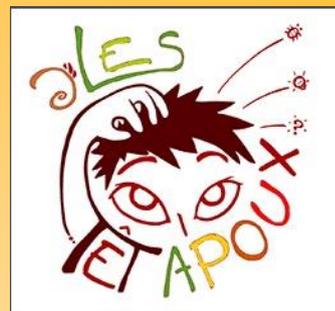
Opération « Têtapoux » du dimanche 18 novembre à Treffieux

Créée en 2015, l'association Têtapoux, dont le siège est à Nozay, organise des opérations de nettoyage des bas-côtés de route dans un esprit festif et amical. Dans le cadre de la semaine de réduction des déchets, elle a choisi Treffieux pour sa balade « ramassage déchets dans la nature ».

Pour Treffieux, elle a choisi la rue de la Châtaigneraie et la route de Lusanger jusqu'à la déchèterie des Briuelles.

Une trentaine de personnes, dont une bonne moitié d'enfants, couvertes de gilets jaunes, et armées d'une pince à déchets dans la main droite et d'un sac de récupération dans la main gauche scrutent les bas-côtés et les fossés.

En moins d'une heure et demie, ils ramasseront une soixantaine de kilos de dépôts sauvages.



Les vrais « sauvages », ce sont ces inconscients qui jettent leurs emballages ou leurs canettes de bière par la portière de leurs voitures. Des incivilités qu'il faut combattre. En attendant, la municipalité remercie les citoyens qui prennent en main la qualité de notre environnement.

Contact : tetapoux@gmail.com

<http://lestetapoux.blogspot.com/>

Après les fêtes, donnez une seconde vie à votre sapin !

Venez recycler votre sapin de Noël le samedi 12 janvier 2019, de 10h à 16h30, sur le parking du Super U de Nozay et repartez avec un bon d'achat et des copeaux gratuits pour votre jardin.

Le samedi 12 janvier 2019, la Communauté de Communes de Nozay, en partenariat avec le Super U de Nozay et le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) organisent une opération « broyage de sapins de Noël ». Les habitants du territoire sont invités à **venir déposer leur sapin** le jour même (naturel, sans neige artificielle et sans décorations) sur le parking du Super U de Nozay entre 10h et 16h30. Les sapins seront broyés sur place par des agents de la Communauté de Communes afin d'être valorisés en copeaux de bois, très utiles pour le jardin (paillage, compostage, ...). En échange de leur sapin, les usagers recevront un bon d'achat du Super U et, s'ils le souhaitent, un sac de copeaux de bois gratuits.

Infos et renseignements :

Communauté de Communes de Nozay

au 02 40 79 51 51 ou à accueil@cc-nozay.fr



Le saviez-vous ?

Le SMCNA et ses Communautés de Communes membres proposent aux habitants de leur territoire un **bon de réduction de 50% sur la location d'un broyeur de végétaux** (valable pour une journée ou 2 demi-journées de location par foyer par an, chez les loueurs conventionnés). Plus d'informations sur www.cc-nozay.fr

Renseignements pratiques

PLAN GRAND FROID

Dans le cadre du Plan Grand Froid, un registre est ouvert en mairie. L'inscription sur ce registre permet aux services organisant les secours en cas de déclenchement du Plan Grand Froid de prendre contact avec vous. Si vous vous sentez en **situation de fragilité, pensez à vous inscrire sur ce registre.**

L'inscription sur ce registre est **volontaire** et **facultative**, et les données collectées sont **confidentielles**.

MAIRIE – HORAIRES D'OUVERTURE

du mardi au jeudi de 9h30 à 12h30
le vendredi de 9h30 à 13h30
le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 11h45
(fermée le lundi)

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Listes électorales, cartes d'électeurs et nouvelles adresses

Nouveaux arrivants : Pensez à vous inscrire sur la liste électorale de la commune

Davantage d'informations sur <https://www.insee.fr/fr/information/3539086>

Une réforme de la tenue des listes électorales est entrée en vigueur le **1^{er} janvier 2019**.

A cette occasion :

↳ La **date limite d'inscription** sur les listes électorales qui était fixée au 31 décembre est supprimée. Il est donc possible de déposer une demande d'inscription tout au long de l'année et jusqu'au 6^e vendredi précédant un scrutin.

↳ Les **gérants et associés majoritaires d'une société** inscrite au rôle des contributions communales pourront être inscrits sur la liste électorale de la commune.

Pour tous les électeurs

↳ Chaque électeur se verra attribuer un **numéro d'électeur unique** et

↳ Chaque électeur recevra une **nouvelle carte électorale** quelques jours avant le prochain scrutin.

Pour les électeurs qui ont reçu un numéro de rue ou de village

↳ Il est rappelé l'**importance de poser les nouveaux numéros distribués par la commune afin de faciliter le travail de La Poste et des livreurs.**

↳ Ce message s'adresse plus particulièrement à certains habitants des rues et des villages suivants :

- Rue des Rivières, impasse des Jardins, impasse du Four, rue Pierre Gardé, impasse des Lilas, rue de la Châtaigneraie
- Les Bordeaux, La Bourdaudais, Le Chemin Allain, Fresnay, La Mulnais.

Attention : De son côté **la mairie a informé différents services** dont La Poste et le Cadastre de cette nouvelle numérotation.

Rappel : les élections européennes ont lieu le 26 mai 2019

Vous avez donc jusqu'au 19 avril 2019 pour vous inscrire, si ce n'est déjà fait.

Atelier Métal Service
Metallerie Serrurerie

PASQUIET Tymo  

  IER - ALUMINIUM - INOX

PASQUIET.TYMO  @GMAIL.COM 06 61 22 68 15



Jouannet peinture

Jouannet emmanuel
 164 rue des rivi  res 44170 Treffieux
 06-76-53-67-38

Jouannetp3105@gmail.com
 Devis gratuits

VALEURS HABITAT

- RENOVATION PARTIELLE OU TOTALE DE L'HABITATION
- EXTENSION CLES EN MAIN
- AIDE A L'AUTO-CONSTRUCTION



MORGAN MONOT
 06.43.33.67.16
 02.40.51.32.44
 valeurshabitat@yahoo.fr
 www.valeurs-habitat.com

VALEURS HABITAT
 LOIRE ATLANTIQUE (44)



AUX TROIS FIEFS

2 Rue de la Lib  ration
 44170 Treffieux
 02.40.87.68.70
 www.aux3fiefs.fr



BOULANGERIE TREFFIEUX

NICOLAS GOURDON

02 40 51 02 75 2 RUE DU SOLEIL LEVANT - 44170 TREFFIEUX



GARAGE TREFFIEUX AUTO

GUILLOTO THEO
 garage.treffieux@gmail.com
 La Gare | 44170 TREFFIEUX
 T  l: 02 40 51 04 11 Portable: 06 46 17 64 32

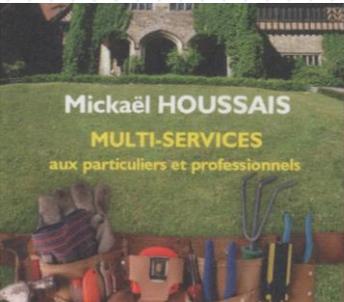
0782897024

plomberie chauffage climatisation

La gominais
 44170 Treffieux



steve tessaro
 tessaro44170@gmail.com



Micka  l HOUSSAIS
MULTI-SERVICES
 aux particuliers et professionnels

20 la mortals
 44170 TREFFIEUX
 06.89.38.67.59
 mickael.houssais@aliceadsl.fr

SARL

PROVOST
Ma  onnerie

Neuf et R  novation Rue Pierre Gard  
 44170 TREFFIEUX

T  l: 02 40 51 45 91
 Fax: 02 40 51 47 14

GARAGE SMD
 ENTRETIEN - REPARATION - MECANIQUE - PEINTURES
 09 83 51 48 82
 Assistance - D  pannage - Remorquage



ZI Le Champs Jubin - Route de Nantes - 44590 DERVAL

D  tente et soins
 Notre corps nous parle
 Savoir l'  couter...
Digitopuncture



V  ronique Ferr  
 14 rue du Stade - 44170 Treffieux
 T  l. 06 33 17 15 87
 veronique.relaxation@gmail.com



ESPRIT BOIS
CONSTRUCTION

FERRE Jonathan

-    CHARPENTE
-    OSSATURE BOIS
-    BARDAGE

TREFFIEUX
 Impasse des Jardins
 06 79 75 81 47
 espritboisconstruction@gmail.com

Contactez la mairie si vous souhaitez faire para  tre un article dans notre bulletin municipal